



**HAUTE-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°43-2023-131

PUBLIÉ LE 6 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire / Sous préfecture d'Yssingaux**

43-2023-08-30-00006 - Communauté de communes du Haut-Lignon : convention cadre Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) (164 pages)

Page 3

43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2023-08-30-00006

Communauté de communes du Haut-Lignon :  
convention cadre Petites Villes de Demain (PVD)  
valant Opération de Revitalisation de Territoire  
(ORT)

# CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

## pour les communes du Chambon-sur-Lignon et de Tence

### ENTRE

#### **La Commune du Chambon-sur-Lignon**

Représentée par son maire M. Jean-Michel EYRAUD, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 février 2023,

Ci-après désignée par le Chambon-sur-Lignon,

#### **La Commune de Tence**

Représentée par son maire M. David SALQUE-PRADIER, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 8 mars 2023,

Ci-après désignée par Tence

#### **La Communauté de Communes du Haut-Lignon**

Représentée par son président David SALQUE-PRADIER, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 23 février 2023,

Ci-après désignée par la Communauté de Communes,

D'une part,

### ET

#### **L'État,**

Représenté par M. Yvan CORDIER, le Préfet du département de Haute-Loire, Ci-après désigné par « l'État » ;

### ET

#### **Le Département**

Représenté par Mme Marie-Agnès PETIT, la présidente du Département de Haute-Loire,

Ci-après désigné par « le Département » ;

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

### Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes de Tence et du Chambon-sur-Lignon ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 11 août 2021.

Parallèlement à ce dispositif, plusieurs contrats et dispositifs viennent encadrer et soutenir les actions portées par le Haut-Lignon. L'EPCI du Haut-Lignon est membre du PETR de la Jeune Loire, établissement porteur du plan alimentaire territorial (PAT). La CCHL vient également de signer sa convention territoriale globale (CTG) et est également partie prenante du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) actuellement en cours d'élaboration à l'échelle du PETR de la Jeune Loire. La communauté de communes s'est également engagée dans un Contrat de Relance et de Transition écologique (CRTE).

Sur le plan culturel, le territoire est signataire d'une convention territoriale pour l'éducation artistique et culturelle (CTEAC) depuis le 21 septembre 2019.

En matière d'urbanisme, les communes de Tence et du Chambon-sur-Lignon sont conjointement toutes couvertes par le SCOT approuvé le 4 décembre 2008 et porté par le PETR de la Jeune Loire. Elles sont respectivement dotées de plans locaux d'urbanisme (PLU). Par ailleurs, la commune du Chambon est rentrée dans une démarche de révision de son PLU, parallèlement à l'étude de revitalisation dont elle fait l'objet, dans un souci de mise en cohérence des enjeux.

La commune de Tence a bénéficié dans le cadre du CPER 2015-2020 d'une étude de revitalisation. Le Chambon-sur-Lignon finalise actuellement la sienne.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

L'Opération de Revitalisation du Territoire crée des droits et effets juridiques et emporte des dispositifs, notamment pour atteindre les objectifs de rénovation de l'habitat privé et d'attractivité commerciale du centre de la commune signataire.

Les effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire sont d'application immédiate, sous réserve que les décrets d'application aient été définitivement adoptés, et sont soumis aux évolutions nationales qui pourront être apportées.

Peuvent être cités à titre d'exemple :

#### ■ Application du dispositif Denormandie dans l'habitat ancien

La commune signataire de cette convention est éligible au dispositif Denormandie, actuellement en vigueur jusqu'en décembre 2023.

Cette aide fiscale porte sur les travaux de rénovation du bâti dans l'objectif d'améliorer la qualité du parc de logement, ainsi que sa qualité énergétique et à terme, améliorer l'attractivité des centres-villes.

La commune signataire de la présente convention peut ainsi proposer à des particuliers ou à des promoteurs d'investir, de rénover et de louer tout en bénéficiant d'une défiscalisation grâce à ce dispositif.

#### ■ Suspension des autorisations d'exploitations commerciales en périphérie

La commune signataire de la présente convention d'ORT pourra mobiliser, le cas échéant, la possibilité ouverte par l'ORT de suspendre l'enregistrement et l'examen en commission départementale d'aménagement commercial de projets commerciaux en dehors des secteurs d'interventions définis dans la présente convention.

Si un projet commercial en périphérie devait menacer l'équilibre commercial et économique d'un centre-ville d'une des communes signataires de la présente convention d'ORT, les collectivités se laissent l'opportunité de saisir le Préfet afin de demander la suspension des autorisations d'exploitation commerciales, pour une durée de trois ans maximum, prorogée d'un an si besoin.

#### ■ Permis d'aménager multisite et permis d'innover

L'objectif de ce dispositif est de faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover qui permet de construire des bâtiments réversibles : bureaux, logements, commerces sans recourir à un permis de construire spécifique ou le permis d'aménager multisite qui permet de concevoir des opérations d'aménagement sur des terrains ne formant pas un seul tenant comme les friches, les dents creuses, les entrées de ville.

#### ■ Renforcement du droit de préemption

Cette aide permet de renforcer le droit de préemption urbain et le droit de préemption dans les locaux artisanaux afin de faciliter la maîtrise du foncier.



## Article 2 – Les ambitions du territoire du Haut-Lignon

Soutenues par la CCHL, les communes du Chambon-sur-Lignon et de Tence se sont engagées dans une démarche de revitalisation de leurs centres-bourgs. Le portrait actuel du territoire du Haut-Lignon établi à partir des différents diagnostics met en avant l'évolution des modes de vies des habitants ainsi que leurs attentes et besoins en matière d'action publique.

En parallèle, dès 2021, le diagnostic préalable à la signature du premier CRTE a permis de définir les enjeux et orientations à relever par le territoire pour les prochaines années. Ce document sera mis à jour durant l'automne 2023 afin d'intégrer les actions de la présente convention ainsi que celles du PCAET en cours d'élaboration à l'échelle du PETR de la Jeune Loire.

- **Economie : Accueillir de nouvelles entreprises pour développer l'emploi et assurer le maintien sur le territoire des entreprises existantes.**
- **Tourisme : Améliorer l'identité touristique en prenant en compte les nouveaux modes de consommation et de communication.**
- **Enfance - Jeunesse : Travailler avec les partenaires pour le maintien des structures Enfance-Jeunesse et développer l'accueil des jeunes (adolescents et jeunes majeurs).**
- **Culture : Développer l'offre culturelle afin de proposer des animations pour tous les publics,**
- **Sport : Promotion du sport auprès des plus jeunes avec la labélisation du territoire Terre de Jeux 2024**
- **Cadre de Vie - Habitat - Développement durable : Préservation de la qualité de vie du territoire par la mise en place d'actions en faveur de l'habitat et du développement durable (PCAET - TEPOS).**

Le principal levier de rééquilibrage du territoire consiste à soutenir la réhabilitation durable et énergétique des logements situés dans les centres-bourgs, tout en travaillant à la maîtrise de l'urbanisation, dans une perspective de densification du bâti et de réduction de la consommation foncière. A ce titre, une étude pré-opérationnelle à une OPAH comprenant un volet renouvellement urbain sur les bourgs de Tence et du Chambon-sur-Lignon a débuté sur le territoire communautaire. Elle permettra de déterminer la pertinence de mener une OPAH comprenant un volet renouvellement urbain sur les communes PVD.

Il s'agira de réfléchir à la conception d'une offre de logements collectifs et intermédiaires de qualité qui constituent une alternative à la maison individuelle, de développer une offre de logements adaptée au vieillissement dans les parties urbaines du territoire à proximité des services, en faveur de l'ancrage du parcours résidentiel des individus sur le territoire.

Le territoire souhaite maintenir une dynamique démographique, la venue de populations nouvelles n'étant pas uniquement conditionnée par l'offre d'emploi ou de logement mais dépendant également de son accessibilité, de son niveau de service et plus largement de ses aménités. Il s'agit donc de développer les services et équipements permettant d'accompagner la vie quotidienne des familles et d'ancrer durablement les individus sur le territoire. L'objectif de la communauté de communes du Haut-Lignon est de dynamiser son territoire en fournissant une réponse efficace aux enjeux environnementaux et sociétaux actuels et futurs. Via son projet de territoire, l'EPCI entend mobiliser plusieurs leviers afin d'agir sur l'ensemble des facteurs d'attractivité identifiés.

En ce sens, le risque de perte d'attractivité rencontrée par les communes de Tence et du Chambon-sur-Lignon pourrait impacter négativement le développement de l'ensemble du territoire. Le projet du Haut-Lignon porté au sein de cette ORT met en avant la nécessité de conforter le rôle de ces deux communes dans leurs fonctions de « villes ressources » (commerces, services à la personne, entreprises, loisirs, culture, tourisme...) au bénéfice de l'ensemble des habitants du territoire. De par leurs fonctions de centralités, une grande partie des enjeux liés au développement et au rééquilibrage du territoire sont localisés sur les communes du Chambon-sur-Lignon et de Tence. La prospérité du Haut-Lignon dépend donc intrinsèquement du dynamisme de ces dernières et du renforcement de leur attractivité. Dans une perspective de renouvellement urbain, l'aménagement et le développement de ces bourgs centres doit ainsi faire l'objet d'une certaine coordination afin que l'ensemble des biens et services qui s'y trouvent profitent à l'ensemble du territoire.



L'étude de revitalisation menée sur **Tence** a fait émerger les objectifs suivants :

- **Géographie, paysage, identité et nature :**
  - Valoriser le patrimoine et la géographie locale ;
  - Accroître la présence d'espaces de nature en ville ;
  - Améliorer la qualité des entrées de bourg.
- **Habitat :**
  - Requalifier l'habitat en centre-bourg ;
  - Proposer une offre de logements locatifs.
- **Equipements :**
  - Relier les polarités du centre-bourg ;
  - Créer une salle des fêtes ;
  - Repenser l'implantation de l'office de tourisme.
- **Circulation et espaces publics :**
  - Organiser le stationnement et la circulation ;
  - Renforcer le maillage piéton ;
  - Rendre unitaires et lisibles les espaces.
- **Commerces et services :**
  - Resserrer l'offre commerciale autour de la mairie et du centre-bourg ;
  - Réglementer le stationnement ;
- **Tourisme :**
  - Organiser le tourisme ;
  - Améliorer la signalétique ;
  - Revoir les liaisons entre le bourg et l'extérieur.

L'étude de revitalisation en cours de réalisation sur la commune du **Chambon-sur-Lignon**, met en avant les objectifs suivants au sein de son diagnostic :

- **Organisation du centre-bourg :**
  - Développer un espace de vie autour du pôle central de la Place de la Fontaine ;
  - Relier les espaces publics ;
  - Traiter les points noirs architecturaux pour mettre en valeur la qualité du bâti du centre-bourg ;
  - Requalifier l'ensemble des rues commerçantes.
- **Habitat :**
  - Définir une politique de gestion du foncier ;
  - Réhabiliter et créer des logements ;
  - Définir une politique de logement social.
- **Circulation et mobilité :**
  - Organiser la circulation et le stationnement ;
  - Sécuriser, rendre plus lisibles et fonctionnels les déplacements ;
  - Renforcer les liaisons vers l'extérieur.
- **Equipements :**
  - Rénover les équipements publics ;
  - Aménager et relier les parcs ;
  - Mettre en valeur les équipements.
- **Communication et concertation :**
  - Poursuivre la dynamique participative.

La formalisation de ces objectifs a permis de matérialiser l'ambition des élus d'entrer dans une démarche de renouvellement urbain sur ces deux communes.

### Article 3 – Les orientations stratégiques de la revitalisation du Chambon-sur-Lignon et de Tence

Dans cette perspective, la présente convention fixe les orientations stratégiques des communes de Tence et du Chambon, selon les axes définis précédemment et en transversalité avec le projet de territoire du Haut-Lignon. Chaque orientation fait l'objet d'une traduction en sous-objectifs, lesquels sont ensuite rendu opérationnels par la définition d'actions concrètes, planifiées et estimées.



Les éventuelles évolutions des orientations et objectifs en cours de programme seront validées par le comité de pilotage et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant, comme indiqué au point suivant.

Les grandes orientations poursuivies par le territoire en faveur de sa revitalisation et de son renouvellement urbain sont les suivantes :

- **Orientation A : Améliorer l'offre de logements pour habiter durablement le territoire**
- **Orientation B : Redynamiser les activités économiques et commerciales**
- **Orientation C : Aménager les cœurs de bourgs en faveur de la diversification des modes de déplacement**
- **Orientation D : Doter le territoire d'infrastructures et de services de qualité**
- **Orientation E : Aménager l'espace public en faveur de l'amélioration du cadre de vie**
- **Orientation F : Soutenir la cohésion et l'inclusion sociales**
- **Orientation G : Amorcer une transition écologique et énergétique**
- **Orientation H : Garantir une revitalisation transversale et effective du territoire**
- **Orientation I : Promouvoir un tourisme durable et résilient**

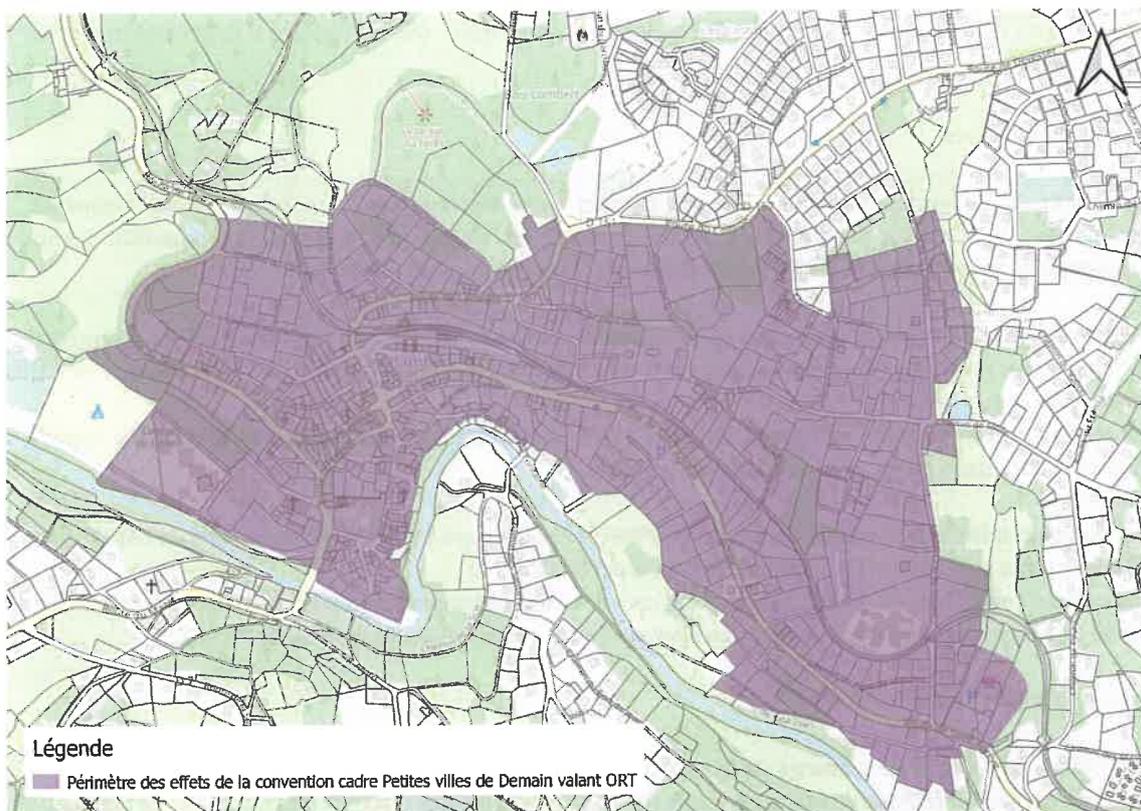
#### **Article 4 – Le plan d'action**

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées et éventuellement de la liste des projets en maturation. Il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

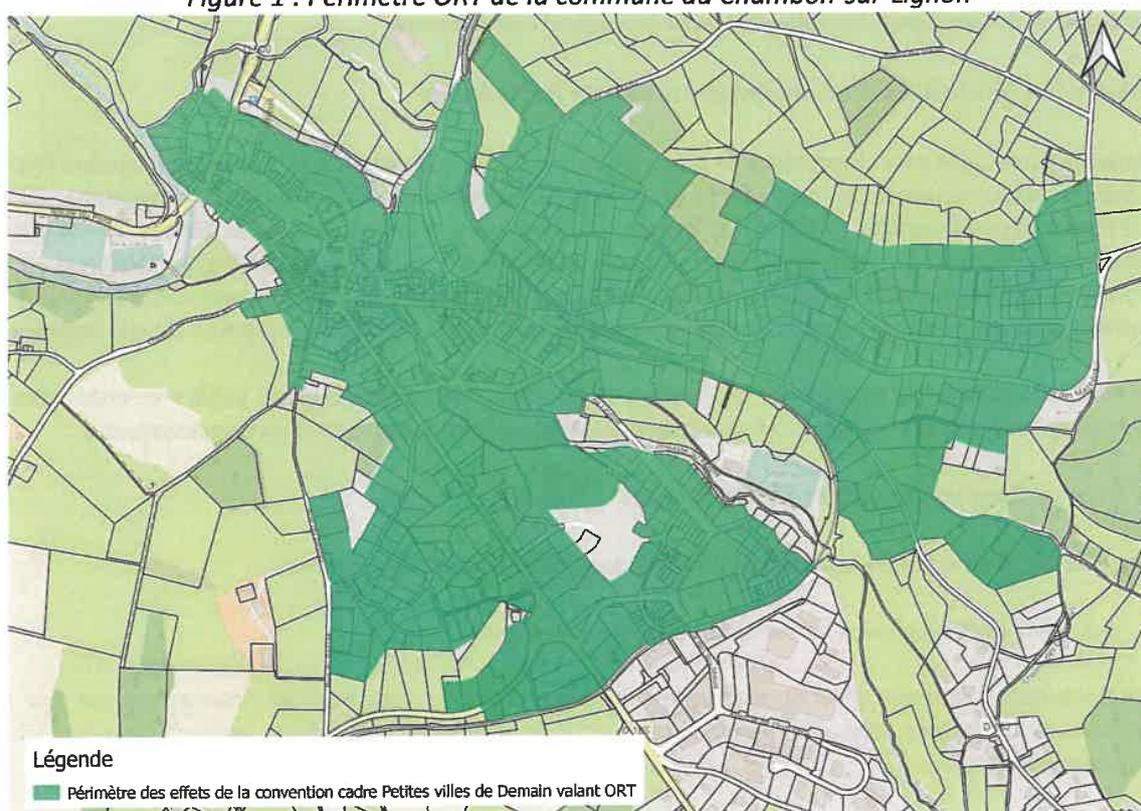
Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant à la présente convention.

La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI, figure parmi les secteurs d'intervention présentés ci-dessous. Sont ainsi concernés les centres-bourgs de Tence et du Chambon-sur-Lignon.





**Figure 1 : Périmètre ORT de la commune du Chambon-sur-Lignon**



**Figure 2 : Périmètre ORT de la commune de Tence**

Dans un souci de cohérence territoriale, des actions pourront cibler des périmètres d'intervention plus large, à l'échelle de l'EPCI.

#### 4.1. Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action, lesquelles sont rassemblées au sein d'un programme d'action présenté en annexe n°1. Celles-ci ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

#### 4.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

### Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisine et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

### Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

#### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.



Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## 6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Tence et du Chambon-sur-Lignon assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires s'engagent à désigner dans leurs services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

## 6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

#### 6.4. Engagements du Département

Le Département, au travers de ses compétences notamment celles de chef de file des politiques de solidarité humaine et territoriale apportera son concours aux actions visées par le programme, soit par un accompagnement financier, soit par une expertise technique mobilisée auprès des services de la collectivité.

Le Département s'engage à maintenir son accompagnement technique dans le cadre du programme PVD via :

- L'agence technique départementale, quand elle sera créée, par le biais de sa chargée de mission dédiée,
- La Maison de l'Habitat au titre de la Délégation des aides à la pierre (aides Anah aux travaux ou à l'ingénierie, en conformité avec les priorités de l'agence citées dans l'article 6-3 et aides FNAP pour le financement du logement social avec des priorités ciblées sur les logements PLAI et PLAI adaptés et sur l'acquisition amélioration en centre bourgs) ; et de la politique départementale de l'habitat, dont le soutien aux opérations de construction, d'acquisition amélioration ou d'accession sociale dans les polarités et centres anciens éligibles, soutien à l'habitat inclusif,
- La Mission de la Coopération, Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, à travers ses cadres d'interventions (CAP43, dispositifs sectoriels, délégation des aides à la pierre) pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention et/ou d'une programmation spécifique, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

L'appui financier du Département concerne également la gestion des crédits de la Banque des Territoire pour soutenir les programmes d'action des Petites Villes de Demain par le financement d'études.



## 6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## 6.6. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Le modèle de maquette financière figure en annexe n°2.

## Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

### 7.1. Le comité de projet

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants du Département, de la Région si elle est cosignataire.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers,

11/19



analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;

- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

## 7.2. Le comité technique

Pour assurer le suivi général du projet décrit dans la présente convention, l'EPCI signataire s'engage à mettre en place un comité technique qui se réunira au moins 3 fois par an et composé :

- du président de l'EPCI ;
- des élus des communes PVD ;
- de la cheffe de projet PVD.

Selon les thématiques abordées, les différents services communaux et intercommunaux ainsi que des référents des partenaires locaux pourront être associés.

## Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et du Département et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de projet. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

## Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

### ■ Orientation A : Améliorer l'offre de logements pour habiter durablement le territoire

Objectifs stratégiques	Actions ciblées	Indicateurs
Accompagner la rénovation de l'habitat	A.1 et A.2	Nombre de logements rénovés
Créer une offre de logements adaptés et attractifs	A.2 ; A.3 et A.4	Nombre de logements créés Nombre de logements vacants sur les communes PVD

### ■ Orientation B : Redynamiser les activités économiques et commerciales

Objectifs stratégiques	Actions ciblées	Indicateurs
Comprendre et objectiver la dynamique économique et commerciale du territoire	B.1 ; B.2 ; B.7 et B.9	Nombre d'études réalisées concernant la dynamique économique et commerciale du territoire
Accompagner les entreprises dans leur développement	B.2 à B.19	Nombre de nouvelles activités économiques créées par an



■ **Orientation C : Aménager les cœurs de bourg en faveur de la diversification des modes de déplacements**

Objectifs stratégiques	Actions ciblées	Indicateurs
Rationaliser l'offre de stationnement et la circulation	C.1 à C.5	Nombre de zones de stationnement créées Nombre de places de stationnement créées
Développer les mobilités douces	C.6 à C.13	Evolution de la part modale des déplacements en modes doux Nombre de km de voies cyclables aménagées Nombre de zones partagées créées
Accroître l'intermodalité entre les réseaux	C.14 à C.17	Nombre d'aires de covoiturage créées ou aménagées Evolution de la part modale des déplacements en transports collectifs
Améliorer la signalétique en centre-bourg	C.18 et C.19	Nombre d'études réalisées sur la signalétique Nombre de panneaux de signalétique locale implantés

■ **Orientation D : Doter le territoire d'infrastructure et de service de qualité**

Objectifs stratégiques	Actions ciblées	Indicateurs
Moderniser les équipements et accroître la résilience énergétique du patrimoine public	D.1 à D.11	Nombre de bâtiments publics audités sur le plan énergétique Nombre de communes dont le passage en LED est finalisé Nombre de bâtiments publics rénovés
Enrichir les équipements structurants de sports et de loisirs	D.12 à D.26	Nombre d'équipements sportifs créés Nombre d'équipements sportifs rénovés Nombre d'espaces publics de loisirs aménagés
Assurer la sécurité des personnes et des biens	D.27 à D.33	Evolution positive du taux de délinquance sur le territoire Nombre de communes ayant déployer la vidéoprotection Nombre de documents de gestion des risques élaborés et déployés

■ **Orientation E : Aménager l'espace public en faveur de l'amélioration du cadre de vie**

Objectifs stratégiques	Actions ciblées	Indicateurs
Requalifier les entrées et sorties de bourg	E.1 à E.4	Nombre d'entrées ou de sorties de ville requalifiées
Renforcer l'attractivité des espaces publics	E.5 à E.13	Nombre d'espaces publics requalifiés
Préserver les espaces de nature en ville	E.14 à E.17	Nombre de jardins partagés créés Nombre d'espaces publics végétalisés



■ **Orientation F : Soutenir la cohésion et l'inclusion sociales**

Objectifs stratégiques	Actions ciblées	Indicateurs
Accompagner les habitants du territoire au quotidien et dans toutes les étapes de la vie	F.1 à F.6	Nombre d'aides intercommunales à vocation sociale déployées Nombre de services à vocation sociale existants
Rendre la culture accessible à tous	F.7 à F.14	Nombre d'actions culturelles menées par an Nombre d'équipements culturels créés Nombre d'équipement culturels rénovés

■ **Orientation G : Amorcer une transition écologique et énergétique**

Objectifs stratégiques	Actions ciblées	Indicateurs
Définir une stratégie locale d'adaptation aux changements climatiques	G.1	Approbation du PCAET Nombre d'actions PCAET finalisées par an
Préserver et gérer durablement les ressources naturelles du territoire	G.2 à G.7	Nombre d'études menées concernant la gestion des ressources naturelles Nombre de documents cadres déployés concernant la gestion durable des ressources naturelles
Développer la production d'énergie renouvelable	G.8 à G.11	Linéaire de réseaux de chaleur déployés Nombre de centrales de production d'énergie PV créées

■ **Orientation H : Garantir une revitalisation transversale et effective du territoire**

Objectifs stratégiques	Actions ciblées	Indicateurs
Anticiper les évolutions afin d'adapter le territoire et ses centres-bourgs	H.1 et H.2	Nombre de formations des élus organisés Nombre de formation des agents organisés
Coordonner les actions de revitalisation	H.3	Nombre d'actions de valorisation réalisées par an

■ **Orientation I : Promouvoir un tourisme durable et résilient**

Objectifs stratégiques	Actions ciblées	Indicateurs
Connaître et anticiper les évolutions du territoire en matière touristique	I.1 à I.4	Nombre d'études menées Nombre d'outils déployés
Identifier le Haut-Lignon comme un territoire de tourisme durable	I.5 à I.9	Nombre d'études menées Nombre d'évènementiels organisés
Valoriser les aménités touristiques du Haut-Lignon	I.10 à I.19	Nombre de sites aménagés

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe n°1.

## Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

## Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

## Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs. Les fiches-actions sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers.

## Article 13 – Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.



## Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Clermont Ferrand à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

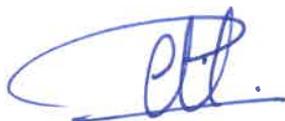
En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Clermont-Ferrand.

Signé à Tence le 30 août 2023,

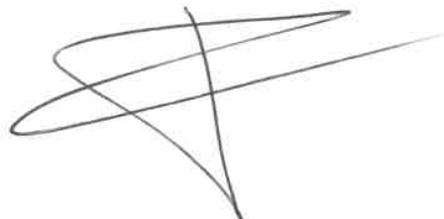
Le Sous-Préfet de l'arrondissement  
d'Yssingeaux,  
Fabrice BONICEL



La Présidente du Département  
de la Haute-Loire  
Marie-Agnès PETIT



Le Président  
de la Communauté de communes du  
Haut-Lignon,  
David SALQUE-PRADIER



Le Maire de la commune  
du Chambon-sur-Lignon,  
Jean-Michel EYRAUD



Le Maire de la commune de Tence,  
David SALQUE-PRADIER



Petites villes  
de demain

## Sommaire des annexes

**Annexe 1 - Cartes des périmètres des effets de l'ORT sur Tence et le Chambon-sur-Lignon**

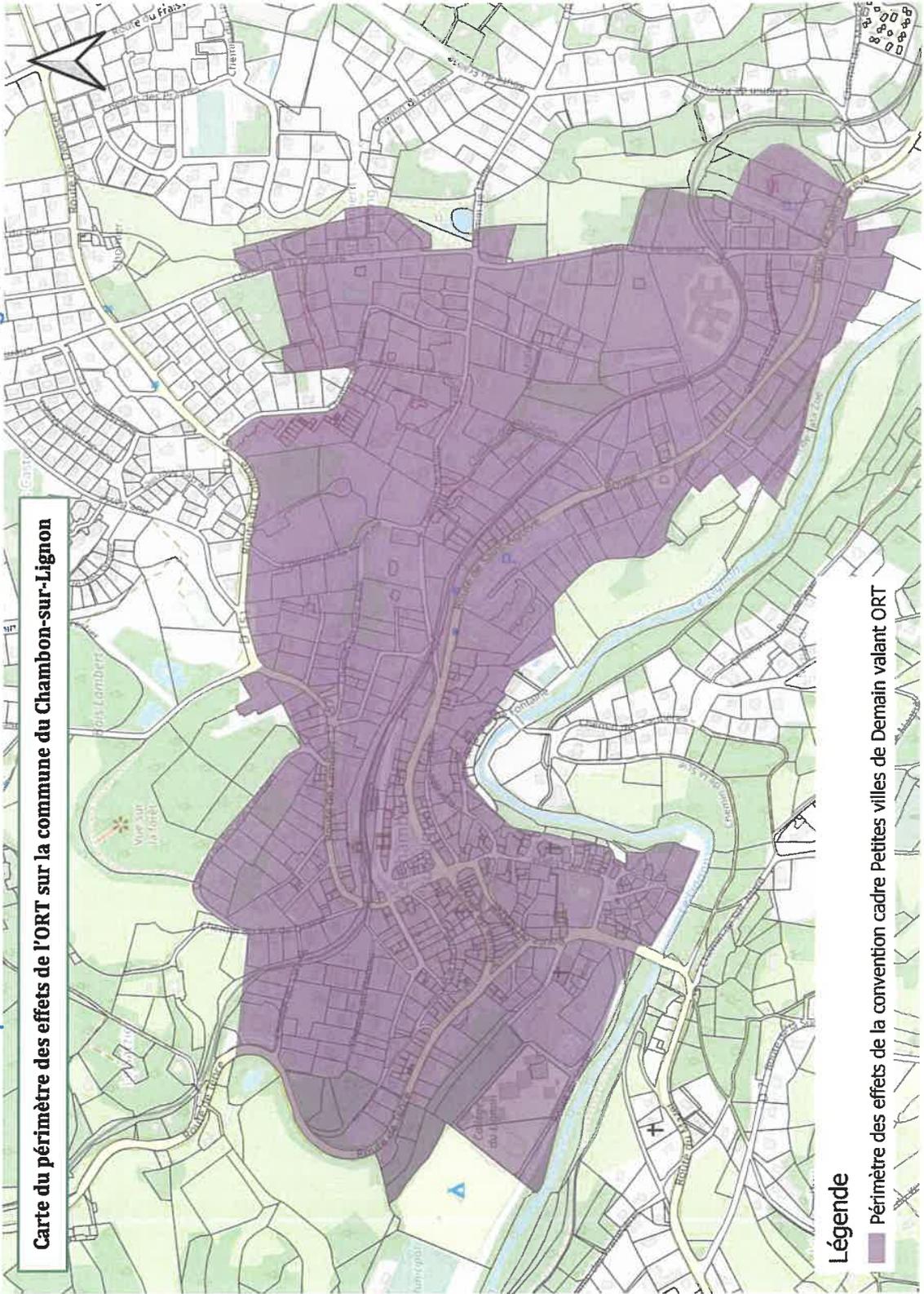
**Annexe 2 - Plan d'actions de la convention cadre PVD valant ORT**

**Annexe 3 - Maquette financière 2023**



**Annexe 1 – Cartes des périmètre des effets de l'ORT sur Tence et le Chambon-sur-Lignon**

**Carte du périmètre des effets de l'ORT sur la commune du Chambon-sur-Lignon**

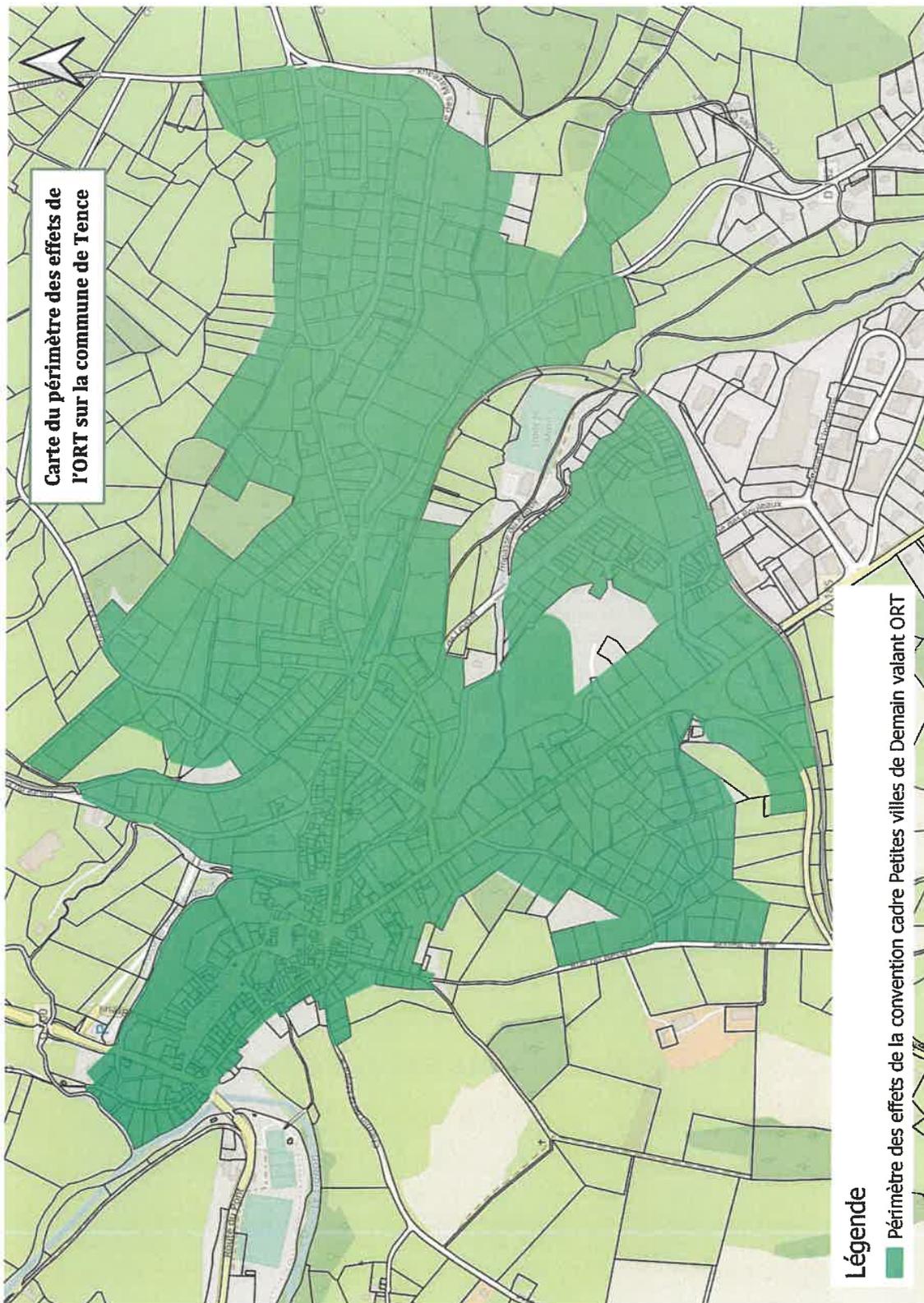


**Légende**

■ Périmètre des effets de la convention cadre Petites villes de Demain valant ORT



Petites villes  
de Demain





# CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

**pour les communes du Chambon-sur-Lignon et de  
Tence**

**Annexe n°2 : Plan d'actions**

**ORIENTATION A : AMELIORER L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR HABITER DURABLEMENT LE TERRITOIRE**

**CCHL**

**Objectif : Accompagner la création d'une offre de logements performants et attrayants**

**Fiche-action n°A.1 : Réaliser une étude préopérationnelle OPAH comportant un volet renouvellement urbain et mener une OPAH-RU sur le territoire communautaire**

Description de l'action	<p>L'étude pré-opérationnelle doit permettre de préciser le contenu des différents volets de l'OPAH qui sera ensuite déployée sur le territoire de la CCHL. Elle permettra notamment de vérifier si l'OPAH est bien le mode d'intervention le plus adapté en fonction identifiées qui devront être traitées. Cette étude définira les objectifs quantitatifs et qualitatifs, les moyens à mettre en œuvre, tout en précisant les engagements de chacun des partenaires. Ces éléments seront retranscrits dans une convention d'OPAH.</p> <p>L'étude définira ainsi les objectifs de chaque dispositif, notamment en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Rénovation énergétique ;</li> <li>■ Lutte contre la vacance ;</li> <li>■ Adaptation du logement à la perte d'autonomie ;</li> <li>■ Rénovation des façades ;</li> <li>■ Renouvellement urbain en centre-bourg ;</li> <li>■ Lutte contre l'habitat indigne ;</li> <li>■ Rénovation des copropriétés.</li> </ul>
Statut	En cours
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	Etat ANCT ANAH Département 43
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude : 49 669 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ ANAH : 24 835 € (50 %)</li> <li>■ BdT : 12 417 € (25 %)</li> <li>■ CCHL : 12 417 € (25 %)</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Recrutement prestataire : février 2023 ;</li> <li>■ Lancement de l'étude : mars 2023 ;</li> <li>■ Rendu : octobre 2023.</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	CRTE CTG
Conséquence sur la fonction de centralité	La rénovation de l'habitat et la sortie de vacance des bâtiments contribuent à l'amélioration des conditions de vie des habitants, du cadre de vie et de manière plus globale à la redynamisation des centres-bourgs
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lancement de l'étude</li> <li>■ Nb de réunions réalisées dans le cadre de l'étude</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réalisation du diagnostic</li> <li>■ Définition de la stratégie d'intervention</li> <li>■ Validation d'un projet de convention d'OPAH</li> <li>■ Définition du cahier des charges de l'animation de l'OPAH</li> </ul>

ORIENTATION A : AMÉLIORER L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR HABITER  
DURABLEMENT LE TERRITOIRE

Tence

Objectif : Accompagner la création d'une offre de logements performants et attractifs

Fiche-action n°A.2 : Repenser le foncier en faveur de l'ajout d'espaces extérieurs privatifs (n°8 Tence)

Description de l'action	<p>Les logements de la grande Rue donnant sur le Lignon disposent d'une situation idéale qui permet d'avoir accès à la fois aux services du centre bourg et aux espaces extérieurs végétalisés des berges de la rivière. Cependant situation foncière actuelle présente des parcelles de grande taille appartenant à quelques propriétaires.</p> <p>Une opération de remembrement / démembrement parcellaire permettrait de découper ces grands jardins en des pièces à l'échelle des logements adjacents, afin de proposer des espaces extérieurs privatifs individuels. Cette composition permettrait d'améliorer grandement la qualité de vie dans ces logements qui deviendraient compétitifs sur le marché immobilier, et donc offrirait une opportunité de rénover ce bâti en situation ambiguë le long de la Grande Rue. D'autres secteurs comprenant les mêmes enjeux pourront également être étudiés sur le centre-bourg.</p> <p>Il s'agirait ainsi de mener des opérations de répartition foncière s'appuyant sur les scénarios proposés.</p>
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Conférer des espaces privatifs extérieurs aux logements de centre-bourg contribue à l'amélioration des conditions de vie des habitants, du cadre de vie et de manière plus globale à la redynamisation des centres-bourgs.
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION A : AMELIORER L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR HABITER DURABLEMENT LE TERRITOIRE**

**Chambon-sur-Lignon**

**Objectif : Accompagner la création d'une offre de logements performants et attractifs**

**Fiche-action n°A.3 : Créer un écolotissement (n°1.2 Chambon)**

Description de l'action	<p>La commune du Chambon porte la création d'un écolotissement afin de proposer une offre de logement individuel répondant à des objectifs de réduction des consommations énergétiques.</p> <p>Afin d'inviter les habitants à recourir aux mobilités douces, la voie verte longera ce quartier. Par ailleurs, le projet se situe sur une zone humide. Afin de créer une relation entre cet écoquartier et cet espace naturel à préserver, le site fera l'objet d'une mise en patrimoine dans une perspective de valorisation.</p>
Statut	En cours
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	OPAC
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>MOE : 17 500 € HT  Dossier Loi sur l'Eau : 5 000 € HT  Travaux : 574 000 € HT  Traitement de la renouée du Japon : 91 450 € HT.  Prix de revente escompté des terrains : environ 70 €/m<sup>2</sup></p>
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Fonds propres : 100 %</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Etude de MOE : 2022-2023</li> <li>■ Dépôt du permis d'aménager : fin février</li> <li>■ Consultation des entreprises : début 2023</li> <li>■ Travaux : 2e trimestre 2023</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'un écolotissement en lisière directe du centre-bourg permettra de répondre aux besoins de proximité des commerces/services recherché par les habitants tout en leur donnant la possibilité de jouir d'espaces extérieurs privatifs.
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Recrutement d'une maîtrise d'œuvre</li> <li>■ Lancement des travaux</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nb de lots vendus / an</li> <li>■ Nb de lots construits / an</li> <li>■ Nb d'habitants sur l'écolotissement / an</li> </ul>

**ORIENTATION A : AMÉLIORER L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR HABITER DURABLEMENT LE TERRITOIRE**

**Chambon-sur-Lignon**

*Objectif : Accompagner la création d'une offre de logements performants et attractifs*

**Fiche-action n°A.4 : Créer des logements communaux (n°1.3 Chambon)**

Description de l'action	<p>La commune du Chambon-sur-Lignon souhaite proposer une offre d'habitat durable et adapté, à proximité de son centre-bourg. Trois opérations sont prévues dans cette perspective.</p> <p>1. Parcelle en face de la maison de santé appartenant à M. Chastagner. L'opération vise à acquérir la parcelle 286 appartenant à un privé afin d'y créer 6 à 9 appartements de superficies variables. D'une surface de 300 m<sup>2</sup>, ce terrain pourrait accueillir des logements, un parking privé pour les résidents de l'immeuble et un parking public visant à favoriser l'accès aux commerces et à la maison de santé. Une rencontre avec l'OPAC sera organisée afin de déterminer son intérêt dans la gestion de ces logements. Par ailleurs, une brigade de gendarmerie mobile sera accueillie sur la commune. Les logements créés pourraient être proposés à la gendarmerie.</p> <p>2. Immeuble Bascou Immeuble acquis afin de rénover 3 appartements.</p> <p>3. Immeuble 4 route de Tence Rénovation/création de 4 appartements sur le 4 route de Tence (voir fiche-action dédiée).</p>
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	OPAC ANAH
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer l'offre de logements permettra d'attirer des habitants et de conforter l'attractivité de la commune.
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Recrutement d'une maîtrise d'œuvre par opération</li> <li>■ Lancement des travaux par opération</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nb de logements rénovés</li> <li>■ Nb de logements créés</li> <li>■ Nb d'habitants logés</li> </ul>

**ORIENTATION B : REDYNAMISER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES  
DES CŒURS DE BOURG**

**CCHL**

**Objectif : Renforcer l'attractivité économique des centres-bourgs**

**Fiche-action n°B.1 : Réaliser un diagnostic commercial du territoire**

Description de l'action	Mener un diagnostic stratégique sur le Haut-Lignon permettra de connaître la situation commerciale et artisanale du territoire et de renforcer l'attractivité économique locale. Il s'agira notamment d'identifier les forces et faiblesses du territoire en matières économique et commerciale, dans le but de déterminer des orientations de développement de ces secteurs. Le diagnostic donnera lieu à la rédaction d'une stratégie commerciale permettant aux territoires de définir ses orientations en la matière.
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	CCI CMA Région.
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude de diagnostic : 15 000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ 1er semestre 2023 : réalisation du diagnostic commercial et de la stratégie commerciale
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Connaître les particularités et potentiels du territoire en matière économique permettra d'accompagner l'implantation d'activités renforçant la fonction de centralité des communes.
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nb d'entreprises enquêtées</li> <li>■ Nb d'entretiens menés avec les élus</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Rendu du diagnostic</li> <li>■ Définition et validation d'une stratégie commerciale</li> </ul>

ORIENTATION B : REDYNAMISER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES  
DES CŒURS DE BOURG

CCHL

Objectif : Renforcer l'attractivité économique des centres-bourgs

Fiche-action n°B.2 : Réaliser un diagnostic ESS du territoire

Description de l'action	Cette étude doit permettre à la CCHL d'avoir une meilleure connaissance du dynamisme économique et des enjeux futurs qui y sont liés en vue d'établir une stratégie durable à moyen terme. Il s'agira notamment de : Evaluer la cohérence territoriale de l'existant et des projets ; Connaître l'état actuel des économies alternatives telle que l'économie sociale et solidaire ainsi que leurs possibilités de développement De déterminer dans quelle mesure le Haut-Lignon peut devenir un territoire d'innovation en identifiant quelle peut être la place des activités liées à la transition énergétique, économique et sociale.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	CRESS
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ 2023
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Connaître les particularités et potentiels du territoire en matière économique permettra d'accompagner l'implantation d'activités renforçant la fonction de centralité des communes.
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Recrutement d'un prestataire chargé du diagnostic</li> <li>■ Nb d'activités identifiées</li> <li>■ Nb d'ateliers d'intelligence collective menés</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nb d'activités lancées</li> <li>■ Nb de porteurs de projet identifiés</li> <li>■ Nb d'activités accompagnées sur le long terme</li> <li>■ Nb d'activité subventionnées</li> </ul>

**ORIENTATION B : REDYNAMISER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES DES CŒURS DE BOURG**

**CCHL**

*Objectif : Renforcer l'attractivité économique des centres-bourgs*

**Fiche-action n°B.3 : Accompagner financièrement la rénovation des locaux commerciaux en centre-bourg**

Description de l'action	Afin de redynamiser l'offre commerciale en centre-bourg et en lien avec le FIL, le Haut-Lignon souhaite accompagner la rénovation des locaux commerciaux. Cet appui permettra également aux commerçants éligibles de réaliser des travaux de rénovation énergétique sur leurs commerces afin de réduire les charges liées.
Statut	En cours
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	Région AuRA
Dépenses prévisionnel/définitif	Aides économiques CCHL : 50 000 €/an
Plan de financement prévisionnel/définitif	A définir
Calendrier	■ 2023-2027
Lien avec d'autres programmes	PCAET
Conséquence sur la fonction de centralité	La rénovation de locaux commerciaux contribue à animer et dynamiser les centres-bourgs sur le plan économique, ceci renforçant la fonction de centralité des communes.
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Délibération instituant l'aide</li> <li>■ Nb de communication sur la mise en place de cette aide</li> <li>■ Montant annuel affecté à l'aide</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nb de locaux commerciaux rénovés / an</li> <li>■ Montant total d'aides attribuées / an</li> <li>■ Montant moyen de travaux réalisés / an</li> <li>■ Montant total de travaux réalisés / an</li> </ul>

**ORIENTATION B : REDYNAMISER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES  
DES CŒURS DE BOURG**

CCHL

*Objectif : Renforcer l'attractivité économique des centres-bourgs*

**Fiche-action n°B.4 : Soutenir la création de tiers-lieux et d'espaces de travail partagés**

Description de l'action	L'action vise à soutenir la création de lieux propices à la rencontre et à la création de projets collectifs comme les tiers-lieux ou les espaces de travail partagés et qui répondent aux besoins sociaux locaux mal ou non satisfaits. Ces actions contribuent à la création d'emplois non délocalisable et au retour à l'emploi de personnes qui en sont éloignées.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'espaces de travail partagés et de tiers lieux contribue à animer et dynamiser les centres-bourgs sur le plan économique et social, ceci renforçant la fonction de centralité des communes.
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Délibération validant le dispositif</li> <li>■ Nb de communications effectuées au sujet du dispositif</li> <li>■ Nb de projets candidats</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nb de projets soutenus / an</li> <li>■ Montant d'aide attribué / an</li> <li>■ Montant moyen d'investissement réalisés / an</li> </ul>

ORIENTATION B : REDYNAMISER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES  
DES CŒURS DE BOURG

CCHL

Objectif : Renforcer l'attractivité économique des centres-bourgs

Fiche-action n°B.5 : Accompagner la création de boutiques éphémères pour faciliter l'accès au foncier pour les projets émergents

Description de l'action	L'action vise à faciliter l'accès au foncier pour les projets émergents, notamment par l'accompagnement à la création de boutiques éphémères pour permettre aux porteurs de projet de tester leurs concepts sur un temps donné.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'une boutique éphémère permettra à des porteurs de projet de tester leur concept avant de pérenniser leur activité. Cela contribue à animer et dynamiser les centres-bourgs sur le plan économique et social, ceci renforçant la fonction de centr
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Identification d'un local approprié</li> <li>■ Délibération instituant le projet et le montant du loyer</li> <li>■ Nb de communications sur la mise en place de ce dispositif</li> <li>■ Nb de porteurs de projets candidats</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nb de projets accueillis / an</li> <li>■ Totaux des CA des porteurs de projets accueillis / an</li> <li>■ Moyenne des CA des porteurs de projets accueillis / an</li> <li>■ Nb de communications a propos menés des projets / an</li> <li>■ Nb d'activités pérennisées après expérimentation</li> </ul>

**ORIENTATION B : REDYNAMISER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES DES CŒURS DE BOURG**

**CCHL**

**Objectif : Renforcer l'attractivité économique des centres-bourgs**

**Fiche-action n°B.6 : Elaborer et diffuser un guide d'accueil à destination des porteurs de projet arrivant sur le territoire**

Description de l'action	Afin d'aiguiller les porteur de projets du Haut-Lignon sur l'accompagnement dont ils peuvent bénéficier, un guide d'accueil est en cours de rédaction. Il permettra notamment d'orienter ces porteurs de projet vers les structures d'accompagnement adéquates et de les informer des financements mobilisables. Ces éléments seront mis en ligne sur le site internet de la CCHL et pourront faire l'objet de communications spécifiques par d'autres biais (Illiwap, réseaux sociaux, flyers...).
Statut	En cours
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ Finalisation du guide : 2023
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Permettre au porteurs de projets d'obtenir des informations fiables facilement concoure au renforcement de l'attractivité commerciale des bourgs ainsi qu'à leurs fonctions de centralité.
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Elaboration du guide</li> <li>■ Nb de mises à jour effectuées / an</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Publication du guide</li> <li>■ Nb de porteurs de projets accompagnés suite à la publication du guide</li> <li>■ Nb de téléchargements du guide</li> </ul>

**ORIENTATION B : REDYNAMISER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES DES CŒURS DE BOURG**

**CCHL**

*Objectif : Renforcer l'attractivité économique des centres-bourgs*

**Fiche-action n°B.7 : Se doter et mettre à jour un outil de référencement des locaux commerciaux vacants**

Description de l'action	La CCHL souhaite disposer d'un recensement de l'ensemble des locaux commerciaux vacants sur son territoire. Le type d'outils à privilégier et les modalités de son élaboration sont en cours de définition.
Statut	En cours
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Identifier les locaux commerciaux vacants permet d'une part de garder un lien avec les propriétaires qui contribuent à l'activité économique du territoire et, d'autre part, de connaître les locaux remobilisables.
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ Elaboration d'un outil de suivi
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nb de locaux vacants identifiés</li> <li>■ Nb de locaux vacants reloués</li> </ul>

**ORIENTATION B : REDYNAMISER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES  
DES CŒURS DE BOURG**

Tence

**Objectif : Renforcer l'attractivité économique des centres-bourgs**

**Fiche-action n°B.8 : Consolider l'offre commerciale de proximité sur Tence**

Description de l'action	Le commerce occupe une place essentielle dans l'organisation des centres-bourg en ce qu'ils permettent aux habitants de bénéficier de services tout en participant à l'animation des quartiers. Ils participent au renforcement du lien social, offrent une opportunité de développement économique et de création d'emplois, répondent aux difficultés liées au vieillissement de la population et au développement durable. Leur pérennité contribuent intrinsèquement à la revitalisation des centres-bourgs. Les élus souhaitent les accompagner dans leur maintien et leur développement.
Statut	En cours
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Au fil de l'eau
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ Au fil de l'eau
Calendrier	■ Au fil de l'eau
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Le maintien d'un tissu commercial de qualité (par restructuration ou création) est une composante de l'offre de services que peut proposer un quartier à ses résidents et conditionne l'attractivité des territoires et la réussite des actions en faveur de la
Annexes	
Indicateurs de suivi	■
Indicateurs de résultat	■

**ORIENTATION B : REDYNAMISER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES DES CŒURS DE BOURG**

Tence

**Objectif : Renforcer l'attractivité économique des centres-bourgs**

**Fiche-action n°B.9 : Etudier l'opportunité de déployer une protection du linéaire commercial**

Description de l'action	Les locaux commerciaux situés en centre-bourg de Tence sont régulièrement victimes de changements de destination, parfois non déclarés, qui les transforment en logements. Afin de conserver des logements dans le centre-bourg, les élus souhaitent étudier la pertinence de déployer une protection du linéaire commercial. Cette démarche sera à mener lorsqu'une éventuelle révision du PLU sera envisager.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Protéger le linéaire commercial garantira le maintien des commerces et l'attractivité du centre-bourg.
Annexes	
Indicateurs de suivi	■
Indicateurs de résultat	■

ORIENTATION B : REDYNAMISER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES  
DES CŒURS DE BOURG

**Chambon-sur-  
Lignon**

Objectif : Renforcer l'attractivité économique des centres-bourgs

Fiche-action n°B.10 : Réhabiliter l'îlot 4 route de Tence (n°6.1.a Chambon)

Description de l'action	L'action porte sur la requalification globale de l'îlot situé au 4 route de Tence, dans le but de redynamiser le commerce et l'habitat. Situé sur un point stratégique du centre-bourg, sa mise en valeur contribuera directement à la redynamisation de la commune. Dans cette perspective des logements seront rénovés tandis que des espaces associatifs et qu'une salle d'exposition seront créés.
Statut	En cours
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	CCHL
Dépenses prévisionnel/définitif	1ère phase (démolition) : 77 000 € HT 2e phase : MOE : 9,8 % du montant des travaux Travaux (après démolition) : 1,6 millions € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 1ère phase :</li> <li>■ DETR : 100 000 €</li> <li>■ Région : 120 000 €</li> <li>■ 2e phase :</li> <li>■ DETR (30 %) : sollicité</li> <li>■ Région (25%) : sollicité</li> <li>■ Département (25 %) : sollicité</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 1ère phase (démolition) : terminée</li> <li>■ 2e phase :</li> <li>■ MOE : en cours</li> <li>■ DCE : février 2023</li> <li>■ Travaux : printemps 2023</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	CRTE
Conséquence sur la fonction de centralité	La réhabilitation du 4 route de Tence vise à redynamiser le centre-bourg du Chambon-sur-Lignon par la création d'espace publics agréable, de logements, ces projets concourant à renforcer l'attractivité de la commune et donc sa fonction de centralité.
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nb de panneaux de communication implantés devant l'opération</li> <li>■ Recrutement d'une MOE</li> <li>■ Lancement des travaux</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nb de logements rénovés</li> <li>■ Réunion d'achèvement des travaux</li> </ul>

**ORIENTATION B : REDYNAMISER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES DES CŒURS DE BOURG**

**Chambon-sur-Lignon**

*Objectif : Renforcer l'attractivité économique des centres-bourgs*

**Fiche-action n°B.11 : Rénover l'office de tourisme (n°6.1.b Chambon)**

Description de l'action	Dans la continuité du projet de redynamisation du centre-bourg et de requalification de l'îlot du 4 route de Tence, la mairie souhaite porter la réhabilitation des locaux de l'office de tourisme.
Statut	A venir
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	CCHL
Dépenses prévisionnel/définitif	MOE : A indiquer suite à consultation. Travaux : 320 000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ Département : à solliciter
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Rénover l'office de tourisme vise à garantir l'attractivité touristique de la commune et du territoire.
Annexes	
Indicateurs de suivi	■
Indicateurs de résultat	■

ORIENTATION B : REDYNAMISER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES  
DES CŒURS DE BOURG

Chambon-sur-  
Lignon

Objectif : Renforcer l'attractivité économique des centres-bourgs

Fiche-action n°B.12 : Réorganiser l'îlot la Mandarine (n°6.2 Chambon)

Description de l'action	<p>La commune du Chambon-sur-Lignon souhaite réorganiser l'îlot au sein duquel se trouve le restaurant La Mandarine., au RDC de l'immeuble Bascou. L'objectif est de supprimer les terrasses existantes afin de créer une placette agréable. Cet aménagement permettra de sécuriser le carrefour dangereux et de créer un espace public de qualité, végétalisé et ouvert aux habitants. La commune détient déjà le fonds de commerce.</p> <p>L'action sera priorisée en fonction des subventions disponibles pour ce type de projet. Par cette opération, la commune souhaite mettre en valeur sont centre-bourg et permettre aux habitants de se réappropriier cet espace.</p>
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Acquisition du fonds de commerce : réalisée</li> <li>■ MOE : à définir</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette opération dynamisera le centre-bourg sur le plan commercial.
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■</li> </ul>

**ORIENTATION B : REDYNAMISER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES DES CŒURS DE BOURG**

**Chambon-sur-Lignon**

*Objectif : Renforcer l'attractivité économique des centres-bourgs*

**Fiche-action n°B.13 : Mettre en place une protection du linéaire commercial (n°7.1 Chambon)**

Description de l'action	Dans une perspective de soutien et de conservation des commerces en centre-bourg, la commune souhaite définir une protection réglementaire sur le linéaire commerciale. Cette action sera intégrée au plan de zonage réalisé dans le cadre de l'étude de révision du PLU.
Statut	A venir
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Compris dans l'étude de révision du PLU
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ NC
Calendrier	■ Zonage : 2025
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Protéger le linéaire commercial garantira le maintien des commerces et l'attractivité du centre-bourg.
Annexes	
Indicateurs de suivi	■
Indicateurs de résultat	■

**ORIENTATION B : REDYNAMISER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES DES CŒURS DE BOURG**

**Chambon-sur-Lignon**

*Objectif : Renforcer l'attractivité économique des centres-bourgs*

**Fiche-action n°B.14 : Accompagner le déploiement d'une offre commerciale de proximité (n°7.2 Chambon)**

Description de l'action	A définir
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Maintenir le commerce en centre-bourg permet de conserver l'attractivité commerciale de la commune.
Annexes	
Indicateurs de suivi	■
Indicateurs de résultat	■

**ORIENTATION B : REDYNAMISER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES DES CŒURS DE BOURG**

**Chambon-sur-Lignon**

*Objectif : Renforcer l'attractivité économique des centres-bourgs*

**Fiche-action n°B.15 : Mettre en place une charte des enseignes et des façades (n°1.4 Chambon)**

Description de l'action	La commune du Chambon réalise actuellement une charte des enseignes et des façades, en interne. Le PLU étant en cours de révision, la charte sera à terme intégrée au règlement du document afin de lui donner un valeur obligatoire.
Statut	En cours
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	0 €
Plan de financement prévisionnel/définitif	
Calendrier	2023
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Garantir l'homogénéité et l'esthétisme des façades et enseignes améliore le cadre de vie et l'attractivité de la commune.
Annexes	
Indicateurs de suivi	■
Indicateurs de résultat	■ Nb de travaux réalisés conformément à la charte

ORIENTATION B : REDYNAMISER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES  
DES CŒURS DE BOURG

CCHL

Objectif : Maintenir les activités économiques pourvoyeuses d'emploi sur le territoire

Fiche-action n°B.16 : Aménager des zones d'activité artisanales et industrielles

Description de l'action	Dans le cadre de sa politique de développement économique, la CCHL souhaite aménager et commercialiser des zones d'activités. La zone des Barandons sera prochainement aménagée. La zone du Fieu est en cours de conception.
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	Communes
Dépenses prévisionnel/définitif	Aménagement de la ZA des Barandons (MOE + travaux) : 1 550 000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	L'aménagement de zones d'attractivité contribue à l'attractivité du territoire en matière économique
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réalisation de zones</li> <li>■ Nb de lots commercialisés / an</li> <li>■</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nb d'entreprises installées / an / zone</li> <li>■ Nb d'emplois créés / an</li> </ul>

ORIENTATION B : REDYNAMISER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES  
DES CŒURS DE BOURG

CCHL

Objectif : Maintenir les activités économiques pourvoyeuses d'emploi sur le territoire

Fiche-action n°B.17 : Favoriser et entretenir la coopération entre acteurs locaux pour faire émerger des projets communs ou nouveaux services (Club d'entreprises, EIT...)

Description de l'action	L'action vise à renforcer les outils de dialogue et de partenariat avec le monde économique afin de connaître les tissus d'entreprises et les moteurs du développement économique local. Il s'agit de contribuer au développement des réseaux d'entreprises et de promouvoir l'animation de projets collaboratifs.
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	Communes Entreprises Commerçants CCI-CMA
Dépenses prévisionnel/définitif	Au fil de l'eau
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ CCHL : 100%
Calendrier	■ Au fil de l'eau
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	La coopération entre acteurs économiques contribue au dynamisme du territoire en matière d'innovation et de création d'emploi.
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ Nb d'évènements organisés / an
Indicateurs de résultat	■ Nb moyen de participants aux évènements / an

**ORIENTATION B : REDYNAMISER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES  
DES CŒURS DE BOURG**

CCHL

*Objectif : Maintenir les activités économiques pourvoyeuses d'emploi sur le territoire*

**Fiche-action n°B.18 : Favoriser le développement et la pérennité de projets économiques par le financement de structures d'accompagnement technique à l'entrepreneuriat**

Description de l'action	L'action vise à soutenir l'entrepreneuriat local en finançant le budget de fonctionnement des structures d'accompagnement de l'entrepreneuriat présentes sur le Haut-Lignon. Les modalités de déroulement de l'action reste à déterminer.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	Coco Shaker ADIE Réseau France Active
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Accompagner dès leur démarrage des structures qui ne bénéficient pas d'autres soutiens financiers permet de soutenir la créativité et le renouvellement des produits et services proposés sur le territoire.
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ Signature d'une convention de partenariat avec un organisme accompagnateur ■ Nb de rencontres avec des porteurs de projets accompagnés / an
Indicateurs de résultat	■ Nb de projets accompagnés / an

**ORIENTATION B : REDYNAMISER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES DES CŒURS DE BOURG**

**CCHL**

**Objectif : Maintenir les activités économiques pourvoyeuses d'emploi sur le territoire**

**Fiche-action n°B.19 : Favoriser l'installation et la pérennité de projets économiques ayant obtenu un financement participatif, par un coup de pouce financier au démarrage**

Description de l'action	L'action vise à soutenir l'entrepreneuriat local en finançant les porteurs de projets contribuant au développement local du Haut-Lignon et ayant validé une levée de fonds par le biais d'une plateforme de financement participatif. Les modalités de mise en œuvre de l'action reste à déterminer.
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	KissKiss BankBank Kocoriko
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Accompagner dès le démarrage des structures qui sont validées par l'opinion publique permet de soutenir la créativité et le renouvellement des produits et services proposés sur le territoire.
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ Nb annuel de projets situés sur la Haut-Lignon portant une campagne
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nb de levée de fonds finalisées / an</li> <li>■ Nb annuel de projets ayant obtenu un 1<sup>er</sup> versement</li> <li>■ Nb annuel de projets ayant obtenu les 2 versements</li> <li>■ Montant total des aides attribuées / an</li> </ul>

ORIENTATION C : AMENAGER LES CŒURS DE BOURGS EN FAVEUR DE LA  
DIVERSIFICATION DES MODES DE DEPLACEMENTS

Tence

Objectif : Rationnaliser l'offre de stationnement et la circulation

Fiche-action n°C.1 : Changer le sens de circulation en centre bourg (n°1 Tence)

Description de l'action	<p>La configuration actuelle de l'entrée Nord de Tence génère un espace peu lisible et confus sur la route de Saint-Étienne, et peu qualitative sur la grande rue. En revanche, la place du Chatiague, aujourd'hui en retrait des circuits de circulation, est un élément urbain bien constitué, cohérent et offrant une image qualitative de la ville de Tence. Faire en sorte que l'arrivée dans la ville se fasse par la place du Chatiague permettrait de la mettre en valeur tout en invitant les véhicules à s'y arrêter.</p> <p>De plus, cela permettrait de diminuer le flux de véhicules dans la Grand Rue et d'apaiser la place de la Mairie, afin de réduire les risques d'accidents sur ces deux points majeurs de circulation.</p> <p>Les poids lourds doivent avoir l'interdiction de traverser le centre bourg, et être orientés sur l'itinéraire bis.</p>
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	Département 43 Etat Région AuRA
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude de circulation : 40 000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Le changement du sens de circulation en centre-bourg améliorera la fluidité et la sécurité des déplacements.
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lancement de l'étude de circulation</li> <li>■ Lancement d'une phase de test</li> </ul>
Indicateurs de résultat	■ Rendu de l'étude

**ORIENTATION C : AMENAGER LES CŒURS DE BOURGS EN FAVEUR DE LA DIVERSIFICATION DES MODES DE DEPLACEMENTS**

Tence

*Objectif : Rationnaliser l'offre de stationnement et la circulation*

**Fiche-action n°C.2 : Réorganiser les aires de stationnement (n°2 Tence)**

Description de l'action	Le stationnement actuel présente des limites dans l'utilisation de l'espace urbain. Certains sites sont continuellement complets, notamment les rues du centre bourg, tandis que d'autres sont vides la majeure partie du temps. Tence a l'avantage d'avoir de nombreuses poches de stationnement situées à proximité du centre bourg, mais qui sont peu utilisées. Cela est à la fois lié à leur degré de visibilité, à leur emplacement stratégique dans la commune ou à leur capacité d'accueil. Repenser l'organisation du stationnement dans l'ensemble de Tence permettrait de faciliter l'arrêt dans le centre bourg grâce à une meilleure disponibilité et une optimisation des places de stationnement. L'objectif est d'avoir un stationnement temporaire dans le centre bourg pour favoriser un arrêt court dans les commerces et services, et de rendre claire les poches de stationnements pour des temps d'arrêts plus long.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ Zones bleues déjà délimitées.
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'aire de stationnement contribue à l'attractivité du territoire, notamment en matière d'accueil des touristes et des locaux.
Annexes	
Indicateurs de suivi	■
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nb de zones bleues définies</li> <li>■ Nb de places de stationnement en zone bleue</li> <li>■ Nb de verbalisations annuelles effectuées.</li> </ul>

**ORIENTATION C : AMENAGER LES CŒURS DE BOURGS EN FAVEUR DE LA DIVERSIFICATION DES MODES DE DEPLACEMENTS**

Tence

**Objectif : Rationnaliser l'offre de stationnement et la circulation**

**Fiche-action n°C.3 : Repenser le stationnement du parking de la Maison médicale (n°2.A Tence)**

Description de l'action	<p>Le parking de la maison médicale est située stratégiquement à proximité direct du centre bourg de Tence, et notamment de la place de la mairie. Celui-ci est aujourd'hui très utilisé, mais aucune organisation n'étant spatialisé, il n'est pas optimisé ni qualifié. Il est stratégique de s'emparer de cette poche de stationnement en plein centre bourg pour l'optimiser afin d'offrir une nouvelle capacité de stationnement mais également de le qualifier, notamment par l'apport de végétal, pour participer à son intégration dans le tissu urbain. Le projet est pensé en deux phases, une première qui consiste en l'achat des parcelles au sud du parking, pour permettre son élargissement et du dessin de l'ensemble ainsi créé.</p> <p>Une seconde phase consiste en la création d'une plateforme pour ajouter des places sur les parcelles acquises, présentant une différence de niveau avec le parking actuel.</p>
Statut	A venir
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Phase 1 : MOE : 41 306 € HT Travaux : 275 375 € HT</p> <p>Phase 2 : MOE : 30 000 € HT Travaux : 200 000 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ Achat du terrain : 2023
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'aire de stationnement contribue à l'attractivité du territoire, notamment en matière d'accueil des personnes se rendant à la maison de santé et des locaux.
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Achat des parcelles</li> <li>■ Lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre</li> </ul>
Indicateurs de résultat	■ Nb de places de stationnement créées

ORIENTATION C : AMENAGER LES CŒURS DE BOURGS EN FAVEUR DE LA  
DIVERSIFICATION DES MODES DE DEPLACEMENTS

Tence

Objectif : Rationnaliser l'offre de stationnement et la circulation

Fiche-action n°C.4 : Gérer la relation de l'itinéraire bis au niveau de l'îlot des écoles (n°12 Tence)

Description de l'action	L'itinéraire bis du centre bourg de Tence traverse le quartier de l'EHPAD/crèche et celui des écoles, et fait donc se côtoyer des piétons vulnérables et trafic routier important. Il faut donc penser cet itinéraire bis dans la logique et l'échelle de ce quartier afin de ramener une échelle plus piétonne, et inciter le ralentissement et l'attention des véhicules. Différents points durs sont à traiter. Cette action est conditionnée au réaménagement de la Friche Faugier.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	Carrefour d'entrée, EHPAD et crèche : MOE : 95 775 € HT Travaux : 638 500 € HT Carrefour route d'Annonay et îlot des écoles : MOE : 61 740 € HT Travaux : 411 600 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	A définir
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION C : AMENAGER LES CŒURS DE BOURGS EN FAVEUR DE LA  
DIVERSIFICATION DES MODES DE DEPLACEMENTS

**Chambon-sur-  
Lignon**

Objectif : Rationnaliser l'offre de stationnement et la circulation

Fiche-action n°C.5 : Repenser le stationnement et la circulation du centre-bourg (n°9.2 Chambon)

Description de l'action	A définir
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Définition d'une zone bleue : 2023</li> <li>■ Aménagement et création de zones de stationnement : au fil de l'eau</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	A définir
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION C : AMENAGER LES CŒURS DE BOURGS EN FAVEUR DE LA DIVERSIFICATION DES MODES DE DEPLACEMENTS**

**CCHL**

**Objectif : Développer les mobilités douces**

**Fiche-action n°C.6 : Accueillir et mettre en tourisme la voie verte**

Description de l'action	La voie verte en cours de définition par la Région AuRa reliera Tence au Chambon-sur-Lignon. Lorsqu'elle sera finalisée, elle sera rétrocédée à la CCHL qui aura la charge de son entretien. Dans cette perspective, le territoire souhaite promouvoir et enrichir les équipements de tourisme liés à cette nouvelle voie douce.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	Région AuRA
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	A définir
Conséquence sur la fonction de centralité	A définir
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ Linéaire de voie verte réalisé par an
Indicateurs de résultat	■ Inauguration de la voie verte

**ORIENTATION C : AMENAGER LES CŒURS DE BOURGS EN FAVEUR DE LA DIVERSIFICATION DES MODES DE DEPLACEMENTS**

Tence

*Objectif : Développer les mobilités douces*

**Fiche-action n°C.7 : Créer une passerelle entre le Chatiague et le Lignon (n°19.A Tence)**

Description de l'action	Le Chatiague et le Lignon sont deux pôles d'activités très différents mais qui pourraient être complémentaires s'il existait une mise en relation évidente. Cependant, le pont du Lignon représente une limite quasi infranchissable pour le piéton à cause de l'insuffisance des trottoirs et du flux de véhicules. La création d'une passerelle piétonne attenante au pont permettrait d'assurer la continuité du parcours afin de rejoindre sûrement le parc du Lignon et ses équipements depuis le centre bourg.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude de MOE : 37 500 € HT Passerelle : 250 000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	A définir
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION C : AMENAGER LES CŒURS DE BOURGS EN FAVEUR DE LA DIVERSIFICATION DES MODES DE DEPLACEMENTS

Tence

Objectif : Développer les mobilités douces

Fiche-action n°C.8 : Créer un passage entre la Place du Pont et le Chatiague (n°19.B Tence)

Description de l'action	Le Chatiague et le Lignon sont deux pôles d'activités très différents mais qui pourraient être complémentaires s'il existait une mise en relation évidente. Il paraît important de créer un passage depuis la place du pont et le Chatiague. Un parcours a été identifié, empruntant un cheminement déjà possible aujourd'hui, en traversant des espaces privés.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude de MOE : 3 000 € HT Escalier : 20 000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	A définir
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION C : AMENAGER LES CŒURS DE BOURGS EN FAVEUR DE LA  
DIVERSIFICATION DES MODES DE DEPLACEMENTS

Tence

Objectif : Développer les mobilités douces

Fiche-action n°C.9 : Créer un passage le long de la Chapelle des Pénitents (n°19.C Tence)

Description de l'action	Le Chatiague et le Lignon sont deux pôles d'activités très différents mais qui pourraient être complémentaires s'il existait une mise en relation évidente. Une opportunité de passage a été envisagée le long Est de la chapelle des pénitents. Arrivé depuis le Chatiague, le passant empruntera un chemin existant, à valoriser le long de la chapelle, un passage par une parcelle privée et la démolition d'un mur sera nécessaire pour accéder à la partie haute du parvis de la chapelle. Ce passage rappellera celui aujourd'hui possible par la chapelle.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	A définir
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION C : AMENAGER LES CŒURS DE BOURGS EN FAVEUR DE LA DIVERSIFICATION DES MODES DE DEPLACEMENTS

Tence

Objectif : Développer les mobilités douces

Fiche-action n°C.10 : Créer un cheminement entre la Grande Rue et la Place du Chatiague (n°19.D Tence)

Description de l'action	Afin de relier le Chatiague et la Grande Rue, la création d'une rampe de long de l'ancien réservoir et la construction d'un escalier au niveau des caves à beurre ont été identifiés comme pertinents.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude de MOE : 7 500 € HT Escalier : 50 000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	A définir
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION C : AMENAGER LES CŒURS DE BOURGS EN FAVEUR DE LA  
DIVERSIFICATION DES MODES DE DEPLACEMENTS

Tence

Objectif : Développer les mobilités douces

Fiche-action n°C.11 : Aménager la commune en faveur du développement des pratiques cyclables

Description de l'action	La commune de Tence souhaite favoriser le développement des pratiques cyclables et adapter ses espaces publics en conséquence. L'implantation de bandes/pistes cyclables sera prise en compte au sein de chaque projet d'aménagement d'espace public. En 2023, la traversée du hameau des Mazeaux fera l'objet d'une refonte. Dans ce cadre, il est envisagé qu'une bande soit acquise le long de la route afin de faciliter et de sécuriser les déplacements à vélos. Il est également prévu que la montée vers le magasin Carrefour en sortie de bourg soit équipée en faveur des pratiques cyclables.
Statut	A venir
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ Traversée cyclables des Mazeaux : 2023
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Le déploiement d'infrastructures cyclables contribue à la diversification des modes de déplacement et à la résilience des territoires.
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION C : AMENAGER LES CŒURS DE BOURGS EN FAVEUR DE LA DIVERSIFICATION DES MODES DE DEPLACEMENTS

**Chambon-sur-Lignon**

*Objectif : Développer les mobilités douces*

Fiche-action n°C.12 : Créer des liaisons douces et sécuriser les modes actifs (n°3.1 Chambon)

Description de l'action	A définir
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ Au fil de l'eau
Calendrier	■ Au fil de l'eau
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Le déploiement d'infrastructures cyclables contribue à la diversification des modes de déplacement et à la résilience des territoires.
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION C : AMENAGER LES CŒURS DE BOURGS EN FAVEUR DE LA  
DIVERSIFICATION DES MODES DE DEPLACEMENTS

Chambon-sur-  
Lignon

Objectif : Développer les mobilités douces

Fiche-action n°C.13 : Accueillir la voie verte (n°9.1 Chambon)

Description de l'action	L'action cible l'aménagement du parvis de la gare du Chambon, zone au niveau de laquelle passera la future voie verte. La commune projette donc la mise en tourisme de cet espace ainsi que la valorisation de cette liaison douce.
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ Région : ?
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	L'arrivée de la voie verte au coeur du Chambon contribuera à la mise en tourisme de la commune ainsi qu'à la dynamisation des commerces et services présents qui seront fréquentés par de nouveaux publics. Par ailleurs, les habitants pourront également profiter de ce nouvel aménagement en termes de mobilité douce.
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION C : AMENAGER LES CŒURS DE BOURGS EN FAVEUR DE LA  
DIVERSIFICATION DES MODES DE DEPLACEMENTS

CCHL

Objectif : Accroître l'intermodalité entre les réseaux

Fiche-action n°C.14 : Déployer le réseau d'autostop organisé Mobi'Pouce

Description de l'action	Gérer par le PETR de la Jeune Loire avec l'appui de ses 5 communautés de communes membres, Mobi'Pouce vise à mettre en relation des autostoppeurs potentiels avec des conducteurs volontaires. La CCHL a approuvé le déploiement de ce dispositif sur son territoire en 2022. La communication et la mise à disposition des "kits autostoppeurs" se fera en 2023.
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ 300 kits du covoitureur :
Calendrier	■ Début 2023 : achat des éléments du kit du covoitureur et communication sur le dispositif ■
Lien avec d'autres programmes	PCAET
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce service vise à accompagner les déplacements du quotidien, notamment à destination des commerces et services situés sur les centralités, ceci contribuant à leur renforcement.
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■

ORIENTATION C : AMENAGER LES CŒURS DE BOURGS EN FAVEUR DE LA  
DIVERSIFICATION DES MODES DE DEPLACEMENTS

Chambon-sur-  
Lignon

Objectif : Accroître l'intermodalité entre les réseaux

Fiche-action n°C.15 : Pérenniser le service communal de transport solidaire à la demande (n°12.1 Chambon)

Description de l'action	La commune du Chambon expérimente depuis plusieurs mois l'organisation d'un service de transport à la demande en régie, sur son ressort territorial. Ce service est destiné aux personnes âgées non véhiculées, à mobilité réduite et en situation de handicap. L'offre proposée par la commune permet à ces dernières de se rendre dans les commerces de proximité du centre-bourg. La commune souhaite poursuivre l'organisation et la gestion de ce service d'intérêt général.
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	Région AuRA
Dépenses prévisionnel/définitif	Coûts de fonctionnement annuel du service : ETP affecté au service :
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ 100 % : Chambon-sur-Lignon
Calendrier	■ Maintien du service de transport solidaire à la demande : 2023-2026
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce service permet aux personnes ne pouvant se déplacer de se rendre dans les commerces et services du centre-bourg. Il contribue à renforcer la place et l'importance de ces derniers en centre-bourg.
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ Nb de trajets effectués par an :
Indicateurs de résultat	■ Nb de personnes transportées par an ■ Âge moyen des utilisateurs du service ■

ORIENTATION C : AMENAGER LES CŒURS DE BOURGS EN FAVEUR DE LA  
DIVERSIFICATION DES MODES DE DEPLACEMENTS

Chambon-sur-  
Lignon

Objectif : Accroître l'intermodalité entre les réseaux

Fiche-action n°C.16 : Créer une aire de covoiturage à proximité de la zone des Brandons (n°9.3 Chambon)

Description de l'action	La commune souhaite promouvoir et accompagner le développement des pratiques de covoiturage. En parallèle de la création de la zone d'activité des Brandons menée par la CC du Haut-Lignon, la commune du Chambon souhaite donc créer une aire de covoiturage. La parcelle AK 228 appartient déjà à la mairie et celle-ci souhaite acquérir les parcelles 222 et 224 appartenant à un privé (2 200 m <sup>2</sup> , zone AUJ). 30 places pourraient être délimitées ainsi qu'une zone d'attente pour les cars/bus.
Statut	En cours
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	Région AuRA
Dépenses prévisionnel/définitif	Achat des parcelles : Etude de MOE : 8 000 € HT Travaux : 150 000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Etude de MOE :</li> <li>■ Fonds Vert : 80 %</li> <li>■ Commune : 20 %</li> <li>■ Travaux :</li> <li>■ Fonds Vert : ?</li> <li>■ Région : 900 € HT / place de stationnement créée</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Acquisition des parcelles : 2023</li> <li>■ Création de l'aire : 2023-2024</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Le déploiement d'infrastructures contribuant à la diversification des modes de déplacement permet d'accroître la résilience des territoires.
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>

ORIENTATION C : AMENAGER LES CŒURS DE BOURGS EN FAVEUR DE LA DIVERSIFICATION DES MODES DE DEPLACEMENTS

Tence

Objectif : Accroître l'intermodalité entre les réseaux

Fiche-action n°C.17 : Repenser la circulation autour de l'aire de covoiturage de Tence

Description de l'action	Dangereuse et inadaptée à tous les usages, la circulation autour de l'aire de covoiturage de Tence doit être étudiée afin d'en faciliter l'accès. Il s'agira notamment d'aménager les liaisons cyclables et piétonnes et d'envisager la réorganisation du stationnement.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Le déploiement d'infrastructures contribuant à la diversification des modes de déplacement permet d'accroître la résilience des territoires.
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION C : AMENAGER LES CŒURS DE BOURGS EN FAVEUR DE LA DIVERSIFICATION DES MODES DE DEPLACEMENTS

Tence

Objectif : Améliorer la signalétique

Fiche-action n°C.18 : Mettre en place une signalétique cohérente (n°3 Tence)

Description de l'action	<p>La ville de Tence dispose actuellement d'un ensemble complexe de signalétique accumulée au gré des événements et des modifications de l'activité commerciale et touristique. Il en résulte un sentiment de confusion pour le passant profane qui peine à trouver rapidement et facilement l'information qu'il recherche.</p> <p>Cette difficulté engendre de fait une mésinformation qui n'incite pas le passant à s'arrêter dans les pôles commerciaux et touristiques de la ville. Une refonte de l'ensemble des panneaux de signalétique de la ville permettrait d'apporter une visibilité radicale aux activités présentes dans la ville ainsi qu'un moyen d'y accéder aisément. Cette signalisation aurait également pour fonction de relier les grands centres de la ville à ses parkings, afin de faciliter l'arrêt du passant et son trajet vers les pôles dynamiques de Tence.</p>
Statut	A venir
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude sur la signalétique : 50 000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ Lancement de l'étude : mi-2023
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	A définir
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION C : AMENAGER LES CŒURS DE BOURGS EN FAVEUR DE LA  
DIVERSIFICATION DES MODES DE DEPLACEMENTS

Chambon-sur-  
Lignon

Objectif : Améliorer la signalétique

Fiche-action n°C.19 : Développer une signalétique d'information locale (n°13.1 Chambon)

Description de l'action	L'objectif de l'action est de compléter la signalétique déjà existante sur la commune afin notamment d'implanter des panneaux dédiés aux piétons et cyclistes. Il s'agira par ailleurs de conserver l'identité de la signalétique actuelle. Une étude de SIL devra être menée sur la commune afin d'identifier les zones sur lesquelles implanter de l'information ainsi que le type de panneau à privilégier.
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude de signalétique :
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> <li>■ Fonds d'appui pour des territoires innovants : 80 % ?</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 2024</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	A définir
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>

**ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE**

**CCHL**

*Objectif : Moderniser les équipements et accroître la résilience énergétique du patrimoine public*

**Fiche-action n°D.1 : Accompagner la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments publics**

Description de l'action	Dans une perspective de transition énergétique, la CCHL souhaite appuyer la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments communaux et intercommunaux de son territoire.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	Etat ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	PCAET
Conséquence sur la fonction de centralité	A définir
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Montage d'un groupement de commandes</li> <li>■ Nb de bâtiments à intégrer au groupement de commandes</li> <li>■ Recrutement d'un prestataire en charge des audits</li> </ul>
Indicateurs de résultat	■ Nb de bâtiments publics audités

**ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE**

**CCHL**

**Objectif : Moderniser les équipements et accroître la résilience énergétique du patrimoine public**

**Fiche-action n°D.2 : Accompagner la rénovation énergétique du patrimoine public**

Description de l'action	Dans une perspective de transition énergétique, la CCHL souhaite appuyer la réalisation de travaux énergétiques sur les bâtiments communaux et intercommunaux de son territoire.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	Etat ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	PCAET
Conséquence sur la fonction de centralité	A définir
Annexes	
Indicateurs de suivi	■
Indicateurs de résultat	■ Nb de bâtiments publics rénovés par an

ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE  
QUALITE

CCHL

Objectif : Moderniser les équipements et accroître la résilience énergétique du patrimoine public

Fiche-action n°D.3 : Améliorer la performance énergétique du patrimoine lumineux des communes

Description de l'action	Dans une perspective de transition énergétique, la CCHL souhaite encourager le passage en LED des patrimoines lumineux communaux et intercommunaux.
Statut	En cours
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	SDE SEMEV
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ En cours
Lien avec d'autres programmes	CRTE PCAET
Conséquence sur la fonction de centralité	A définir
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ Nb de communes dont le patrimoine lumineux est partiellement LED ■
Indicateurs de résultat	■ Nb de communes dont le patrimoine lumineux est intégralement en LED / an ■ Nb de points lumineux supprimés par commune / an

**ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE**

Tence

**Objectif : Moderniser les équipements et accroître la résilience énergétique du patrimoine public**

**Fiche-action n°D.4 : Passer l'éclairage public en LED sur Tence**

Description de l'action	Le passage de l'éclairage public de Tence en LED est réalisé avec l'accompagnement du SDE, sur 3 phases. Le centre-bourg est à l'heure actuelle presque finalisé.
Statut	En cours
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	SDE
Dépenses prévisionnel/définitif	119 000 € en 2023
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■ Au fil de l'eau
Lien avec d'autres programmes	PCAET
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette opération contribue à la résilience de la commune et à la transition écologique..
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nb de lampadaires passés en LED</li> <li>■ Nb de rues concernées par le passage en LED</li> <li>■</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Coût de l'éclairage public / commune / an</li> <li>■ Consommation énergétique de l'éclairage public / an</li> </ul>

ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE

Tence & CCHL

Objectif : Moderniser les équipements et accroître la résilience énergétique du patrimoine public

Fiche-action n°D.5 : Restructurer l'îlot Faugier en faveur de la création d'un pôle de services exemplaire

Description de l'action	L'ancien moulinage occupe un emplacement stratégique dans la ville, à proximité du centre bourg, des écoles et du centre sportif de la Sérigoule. En collaboration, la municipalité et la CCHL portent un projet d'une reconversion du tènement afin d'accueillir d'une part en salle des fêtes et un centre aéré, et d'autre part, les locaux de l'office de tourisme et le siège de l'intercommunalité. L'objectif est de penser le site dans son contexte, de trouver une programmation adaptée et des espaces publics en cohérence avec le plan guide proposé dans le cadre de l'étude de revitalisation.
Statut	En cours
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	Tence & CCHL
Partenaires	DDT Ingé 43 DRAC CAF
Dépenses prévisionnel/définitif	AMO pour l'élaboration d'un programme de travaux : 12 000 € Concours d'architectes : A définir Maîtrise d'œuvre : A définir Travaux : A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ AMO :</li> <li>■ 50 % BT</li> <li>■ 25 % Tence</li> <li>■ 25 % CCHL</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Définition d'un cahier des charges pour le recrutement d'une AMO (programmation et suivi du concours d'architectes) : début 2023</li> <li>■ Consultation pour recrutement de l'AMO : février 2023</li> <li>■ Réalisation du programme de travaux : En cours</li> <li>■ Concours d'architectes : 2024</li> <li>■ Etudes de MOE : 2024-2025</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	L'îlot Faugier constitue un site important de l'histoire de Tence. Sa restructuration complète permettra de lui redonner une fonction et d'améliorer l'entrée de ville qu'il jouxte. Après transformation, il constituera un pôle de services moderne et access
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Recrutement d'une AMO</li> <li>■ Définition d'un programme de travaux</li> <li>■ Lancement du concours d'architectes</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lancement des études de maîtrise d'œuvre</li> <li>■ Lancement des travaux</li> <li>■ Réception de chantier</li> </ul>

ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE

**Chambon-sur-Lignon**

Objectif : Moderniser les équipements et accroître la résilience énergétique du patrimoine public

Fiche-action n°D.6 : Réhabiliter l'ancienne mairie (n°8.1 Chambon)

Description de l'action	A définir	
Statut	En cours	
Niveau de priorité	Elevé	
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon	
Partenaires		
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude de MOE : 22 500 € HT Travaux : 493 900 € HT	
Plan de financement prévisionnel/définitif	<b>Subvention</b>	<b>Statut</b>
	DSIL : 152 654 € (28,06 %)	Obtenu
	DETR : 60 000 € (11,03 %)	Obtenu
	Fonds Vert : 108 773,20 € (20 %)	Obtenu
	Région AuRA : 75 809,40 € (13,95 %)	Sollicitée
	Département 43 : 37 856,60 € (6,96 %)	En attente
	RAC : 108 773,20 € (20 %)	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ MOE : En cours.</li> <li>■ Travaux : Automne 2023</li> <li>■ Livraison du bâtiment : fin 2024</li> </ul>	
Lien avec d'autres programmes	PCAET	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette opération contribue à la résilience de la commune et à la transition écologique.	
Annexes		
Indicateurs de suivi	■ A définir	
Indicateurs de résultat	■ A définir	

<b>ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE</b>	<b>Chambon-sur-Lignon</b>
<i>Objectif : Moderniser les équipements et accroître la résilience énergétique du patrimoine public</i>	

**Fiche-action n°D.7 : Rénover la mairie et prévoir une extension (n°8.2 Chambon)**

Description de l'action	A définir
Statut	En cours
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	MOE : 7 200 € HT Travaux : 400 000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Travaux 2023 :</li> <li>■ 60 % : DETR/DSIL/Fonds Vert</li> <li>■ 40 % : Chambon</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 2023 : travaux d'extension et de transformation du mode de chauffage.</li> <li>■ 2024 : reprise de l'isolation et de l'aménagement intérieur.</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette opération contribue à la résilience de la commune et à la transition écologique.
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE**

**Chambon-sur-Lignon**

*Objectif : Moderniser les équipements et accroître la résilience énergétique du patrimoine public*

**Fiche-action n°D.8 : Rénover le gîte communal du Fraisee (n°8.3 Chambon)**

Description de l'action	A définir
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	A définir
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE**

**Chambon-sur-Lignon**

*Objectif : Moderniser les équipements et accroître la résilience énergétique du patrimoine public*

**Fiche-action n°D.9 : Restructurer l'îlot des écoles (n°8.5 Chambon)**

Description de l'action	A définir
Statut	En cours
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	2,5 millions d'€
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> <li>■ Fonds de concours CCHL : ?</li> <li>■ Région : ?</li> <li>■ Etat : ?</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Etude de MOE : en cours</li> <li>■ Travaux : septembre 2024</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette opération contribue à la résilience de la commune et à la transition écologique. Elle permettra également d'améliorer l'accueil des enfants et de favoriser l'installation de familles sur le territoire.
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>

**ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE**

**Chambon-sur-Lignon**

*Objectif : Moderniser les équipements et accroître la résilience énergétique du patrimoine public*

**Fiche-action n°D.10 : Passer l'éclairage public en LED (n°15.1 Chambon)**

Description de l'action	Avec l'accompagnement du SDE, le patrimoine lumineux du Chambon fait l'objet d'une conversion en LED ainsi que du renouvellement de certains candélabres.
Statut	En cours
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	SDE
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ SDE : X %</li> <li>■ Chambon : X %</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Passage en LED : en cours</li> <li>■ Changement de candélabres : à définir</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	PCAET
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette opération contribue à la résilience de la commune et à la transition écologique.
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>

**ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE**

**Chambon-sur-Lignon**

*Objectif : Moderniser les équipements et accroître la résilience énergétique du patrimoine public*

**Fiche-action n°D.11 : Rénover la Cure (n°8.8 Chambon)**

Description de l'action	A définir
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION D : Doter le territoire d'infrastructures et de services de  
qualité

Tence

Objectif : Enrichir les équipements structurants de sports et de loisirs

Fiche-action n°D.12 : Etudier le devenir de l'usine en entrée de bourg (n°15 Tence)

Description de l'action	L'ancienne usine à l'entrée de Tence sur la route d'Yssingaux présente une situation intéressante grâce à son emplacement au bord du Lignon et proche des terrains de sport. Une étude de programmation et de faisabilité permettra d'analyser les opportunités de transformation de ce site, qui pourrait notamment servir de support à la base sportive et de loisirs du parc du Lignon en accueillant un espace de bar/snack, de nouveaux vestiaires pour les terrains de sports, mutualisables avec les besoins de la plage. Actuellement cette usine est louée. Son devenir sera étudiée en fonction des opportunités.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	A définir
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE  
QUALITÉ

Tence

Objectif : Enrichir les équipements structurants de sports et de loisirs

Fiche-action n°D.13 : Aménager l'espace public en faveur de l'accueil de la voie verte (n°16 Tence)

Description de l'action	Le site de la gare va accueillir le point d'entrée de la future voie verte, en plus d'être le lieu d'arrivée des touristes empruntant le train. Ainsi, une requalification de l'espace public est nécessaire afin de proposer une porte d'entrée de la ville et une nouvelle polarité touristique de qualité. La transformation du secteur se devra de questionner les usages de l'espace public de la gare et la qualité des espaces qui constitueront la première impression de la ville pour les touristes. Au delà de l'espace public de la gare, il faudra mener une réflexion élargie à l'ensemble des tènements et maisons voisines, et penser les liaisons du site avec les autres polarités de Tence en mode doux, notamment avec le centre bourg. Ce site doit être pensé comme un centre multimodal, un point d'arrivée et une vitrine de la ville, et constitue donc un des sites clé du dynamisme de la ville, à inventer.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE

Tence

Objectif : Enrichir les équipements structurants de sports et de loisirs

Fiche-action n°D.14 : Conforter le Parc de la Sérigoule (n°19 Tence)

Description de l'action	Tence profite de la rivière Sérigoule qui traverse une partie de la ville et offre des espaces de qualité dans un contexte urbain. Le parc de la Sérigoule préexiste par la géographie et la trame paysagère du territoire. Il met en lien de nombreux équipements, espaces publics, lieux de stationnement, entre eux et avec le centre bourg. Il est un lieu privilégié de déplacement pour les modes doux. L'objectif est de faire exister ce parc en le signalant, en le clarifiant et en le présentant au tençois.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE

Tence

Objectif : Enrichir les équipements structurants de sports et de loisirs

Fiche-action n°D.15 : Conforter le Parc du Lignon (n°20 Tence)

Description de l'action	<p>Tence profite de la rivière Lignon qui vient border la ville et offre des espaces de qualité à proximité immédiate du centre bourg. Le parc du Lignon préexiste par la géographie et la trame paysagère du territoire, il est un site déjà apprécié des tençois et des touristes, notamment pour la vue exceptionnelle sur l'élévation Sud de Tence. Situé aux portés et aux pieds de Tence, il relie son centre bourg au grand paysage et aux éléments naturels marquants que sont le Lignon ou l'étang de Batalane. Il est marqué par la présence du stade et de sa plage, du camping et l'étang qu'il relie au centre bourg, ainsi que par le chemin de Compostelle qui le traverse. Il caractérise l'entrée de ville depuis Yssingeaux.</p> <p>L'enjeu est également le faire exister en le signalant par des éléments de signalétique et en communiquant autour, mais aussi en l'animant par des évènement divers. Les associations sportives et de pêches, ainsi que le camping pourront être associés à cette démarche, étant les premiers usagers à pouvoir faire exister ce site. La (re)création de la plage peut également être une occasion de porter et expliciter la notion de parc.</p>
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE

**Chambon-sur-Lignon**

*Objectif : Enrichir les équipements structurants de sports et de loisirs*

**Fiche-action n°D.16 : Rénover la piscine-école (n°8.4 Chambon)**

Description de l'action	A définir
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ 2024-2025
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE

**Chambon-sur-Lignon**

Objectif : Enrichir les équipements structurants de sports et de loisirs

Fiche-action n°D.17 : Reconstruire le club-house tennis (n°8.6.a Chambon)

Description de l'action	A définir
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Travaux : 200 000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ ANS/CDOS :</li> <li>■ Fédération :</li> <li>■ CNDS :</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ DCE : début 2023</li> <li>■ Travaux : septembre 2023</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>

ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE

**Chambon-sur-Lignon**

Objectif : Enrichir les équipements structurants de sport et de loisir

Fiche-action n°D.18 : Réhabiliter le club-house football (n°8.6.b Chambon)

Description de l'action	A définir
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Travaux : 100 000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ Chambon : 100 %
Calendrier	■ Travaux en régie : 2023
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE

**Chambon-sur-Lignon**

Objectif : Enrichir les équipements structurants de sport et de loisir

Fiche-action n°D.19 : Aménager le golf (n°8.6.d Chambon)

Description de l'action	Le golf fait l'objet d'un projet d'aménagement. Il est notamment prévu d'aménager une terrasse, un local poubelle et d'insonoriser les locaux.
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Travaux d'aménagement : 60 000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ Chambon : 100 %
Calendrier	■ Travaux : courant 2023
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE

**Chambon-sur-Lignon**

Objectif : Enrichir les équipements structurants de sport et de loisir

Fiche-action n°D.20 : Aménager un espace de tir à l'arc (n°8.6.e Chambon)

Description de l'action	Afin de renforcer l'offre sportive de tir à l'arc, la commune souhaite créer un stade de tir extérieur, pouvant notamment accueillir des compétitions d'envergure. Il sera situé entre le Lignon et l'actuel stade d'honneur, à proximité du club-house football par souci de mutualisation.
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE

**Chambon-sur-Lignon**

Objectif : Enrichir les équipements structurants de sport et de loisir

Fiche-action n°D.21 : Créer un terrain de padel (n°8.6.f Chambon)

Description de l'action	La commune souhaiterait implanter un terrain de paddle sur un ancien terrain de tennis, entre la piscine et les terrains de tennis couverts.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	40 000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ ANS : 80 %</li> <li>■ Chambon : 20 %</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>

ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE

**Chambon-sur-Lignon**

Objectif : Enrichir les équipements structurants de sport et de loisir

Fiche-action n°D.22 : Rénover le camping (n°8.7 Chambon)

Description de l'action	Afin de moderniser et d'améliorer l'accueil des touristes, le Chambon souhaite rénover son camping municipal. Les équipements sont à revoir, notamment les blocs sanitaires et la plomberie. Concernant la partie accueil/habitation, des travaux de réfection et d'amélioration énergétique sont envisagés.
Statut	A venir
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir ■ Région :
Calendrier	■ 2023
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE

Chambon-sur-Lignon

Objectif : Enrichir les équipements structurants de sport et de loisir

Fiche-action n°D.23 : Valoriser l'espace intergénérationnel du Parc Lambert et l'arborétum (n°2.3 Chambon)

Description de l'action	<p>Le Parc Lambert, le Bois Lambert et l'arborétum constituent un espace naturel et paysager de grande qualité. La commune souhaite en faire un poumon vert dédié à la préservation de l'environnement, en conciliation avec la pratique des loisirs et sports de nature.</p> <p>Une étude de faisabilité réalisée en 2022 sur le site du Parc Lambert a permis de mettre au jour les nombreuses possibilités offertes par le site.</p> <p>Une étude de MOE urbaine et paysagère devra être lancée pour définir les perspectives d'aménagement et de mise en tourisme du site. L'arborétum étant situé en lisière du Parc Lambert, il sera intégré à cette étude.</p>
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Prog. Nature 2050 : ?</li> <li>■ Département 43 : ?</li> <li>■ Région : ?</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 2024-2026</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>

ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE

Chambon-sur-Lignon

Objectif : Enrichir les équipements structurants de sport et de loisir

Fiche-action n°D.24 : Aménager l'espace de la Plage (n°2.4 Chambon)

Description de l'action	<p>Une étude de faisabilité a été réalisée en 2022 afin d'étudier les possibilités d'aménagement du site.</p> <p>Une première étude de maîtrise d'œuvre a porté sur l'implantation de jeux pour enfants.</p> <p>En cohérence avec l'étude de faisabilité menée, la seconde étape d'aménagement du site consisterait en la création de banquette et de solariums afin d'inviter les usagers à la détente. Une étude pourrait être menée avec l'EPAGE Loire Lignon afin de réaliser des travaux de reméandrage et de désenrochement des berges, dans le but d'améliorer l'attractivité touristique du site.</p>
Statut	En cours
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Implantation de tables de pique-nique et d'un jeu pour enfants :</p> <p>MOE 1 : 21 500 € HT</p> <p>Travaux 1 : 319 000 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Travaux 1 :</li> <li>■ LEADER : 100 000 €</li> <li>■ Région : ?</li> <li>■ Département : ?</li> <li>■ Chambon (actuellement) : 219 000 €</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 2022-2023</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>

ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE

Chambon &  
CCHL

Objectif : Enrichir les équipements structurants de sport et de loisir

Fiche-action n°D.25 : Entretien et dynamiser la Maison des Bretchs (n°8.6.c Chambon)

Description de l'action	A définir
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Chambon & CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE

**Chambon-sur-Lignon**

Objectif : *Enrichir les équipements structurants de sport et de loisir*

Fiche-action n°D.26 : Renforcer l'offre sportive d'escalade (n°8.6.g Chambon)

Description de l'action	La commune souhaite développer l'offre d'équipements d'escalade en implantant notamment un mur au Camp Joubert. Le club d'escalade fournira prochainement le cahier des charges pour l'implantation d'un mur adapté.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE**

**CCHL & Communes**

*Objectif : Assurer la sécurité des personnes et des biens*

**Fiche-action n°D.27 : Déployer la vidéoprotection sur le territoire du Haut-Lignon**

Description de l'action	Dans une perspective de sécurisation des espaces publics, la communauté de communes souhaite appuyer le déploiement de la vidéoprotection sur les zones le nécessitant.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	CCHL & Communes
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE**

**CCHL**

*Objectif : Assurer la sécurité des personnes et des biens*

**Fiche-action n°D.28 : Déployer et suivre le CISPD**

Description de l'action	Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) est l'instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité autour desquelles se mobilisent les institutions et organismes publics et privés concernés (police et gendarmerie, polices municipales, milieu associatif). La CCHL souhaite poursuivre son déploiement et la concrétisation des actions liées.
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE**

**Tence**

**Objectif : Assurer la sécurité des personnes et des biens**

**Fiche-action n°D.29 : Déployer la vidéoprotection sur Tence**

Description de l'action	Le déploiement de la vidéoprotection sur la commune de Tence débutera en 2023.
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	Région AuRA FIPD
Dépenses prévisionnel/définitif	Voir Mairie
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ FIPD : ?</li> <li>■ Région AuRa : ?</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Déploiement autour du terrain synthétique : 2023</li> <li>■ Déploiement sur la ZA du Fieux : à définir</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>

**ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE**

**Chambon-sur-Lignon**

*Objectif : Assurer la sécurité des personnes et des biens*

**Fiche-action n°D.30 : Déployer la vidéoprotection sur le Chambon-sur-Lignon (n°15.2 Chambon)**

Description de l'action	<p>La commune souhaite déployer la vidéoprotection sur son centre-bourg afin de réduire et de prévenir les faits de délinquance.</p> <p>Une AMO sera sollicitée afin de rédiger le cahier des charges pour la réalisation d'une étude de maîtrise d'œuvre de déploiement de la vidéoprotection.</p> <p>La Région peut venir appuyer ce projet à travers son fonds "Sécurité". La cartographie de déploiement de ce dispositif devra être validée par l'Etat.</p>
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	90 000 €
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ FIPD : ?</li> <li>■ Fonds propres : ?</li> </ul>
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE**

**Chambon-sur-Lignon**

*Objectif : Assurer la sécurité des personnes et des biens*

**Fiche-action n°D.31 : Accompagner la rénovation et la mise en sécurité de l'église protestante (n°8.9 Chambon)**

Description de l'action	En attente FA
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE

**Chambon-sur-Lignon**

Objectif : Assurer la sécurité des personnes et des biens

Fiche-action n°D.32 : Mettre en valeur et sécuriser le cœur historique du Chambon (n°2.6 Chambon)

Description de l'action	<p>La commune souhaite remettre en valeur et sécuriser son cœur historique, autour de la rue de l'Eglise.</p> <p>Une reprise totale de la rue de l'église est envisagée, notamment concernant la réfection des réseaux, la mise en valeur du patrimoine et la jonction avec la rue de l'école. Ce projet doit également permettre de sécuriser l'accès à cette zone et d'en redistribuer les flux de personnes ou de véhicules.</p> <p>Cette opération est envisagée pour la fin du mandat 2020-2026.</p> <p>Actuellement, la commune a identifié la nécessité de réaménager cette partie du centre-bourg. Une étude de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère devra être menée afin de phaser et de budgéter les travaux à réaliser.</p>
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

<b>ORIENTATION D : DOTER LE TERRITOIRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE QUALITE</b>	<b>Chambon-sur-Lignon</b>
<i>Objectif : Assurer la sécurité des personnes et des biens</i>	

**Fiche-action n°D.33 : Elaborer et mettre en œuvre un document de gestion des risques (n°16.1 Chambon)**

Description de l'action	La commune a débuté l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde afin de répondre à ses obligations en matière de sécurité suite à l'approbation du PPR-i du Lignon et de la Sérigoule.
Statut	En cours
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	10 382,4 €
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ Fonds propres : 100 %
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lancement de l'étude : Début 2023</li> <li>■ Approbation du PCS : Fin 2023</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION E : AMENAGER L'ESPACE PUBLIC EN FAVEUR DE L'AMELIORATION  
DU CADRE DE VIE

Tence

Objectif : Requalifier les entrées et sortie de bourg

Fiche-action n°E.1 : Requalifier et mettre en valeur les entrées de ville de Tence (n°4.A/B/C/D Tence)

Description de l'action	La route de St-Agrève représente un espace clé pour relier le centre-bourg à la zone du Leygat qui polarise de nombreux flux notamment par les emplois qui y sont localisés. La valorisation consisterait à « densifier » visuellement cet espace, par le biais de végétation et de signalétique organisée, afin d'assurer la continuité urbaine entre ces deux centres. La création d'un piste cyclable et l'aménagement des trottoirs permettrait aussi d'encourager l'utilisation des modes doux afin de se rendre dans la zone d'activités et d'apaiser la circulation automobile.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Entrée côté route de St-Agrève : Etude de concertation : 10 000 € HT Séquence 1 : 5 000 € HT Séquence 2 : MOE : 49 500 € HT Travaux : 330 000 € HT Séquence 3 : MOE : 67 500 € HT Travaux : 450 000 € HT Entrée côté route d'Yssingeaux : Etude stratégique
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION E : AMENAGER L'ESPACE PUBLIC EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Tence

Objectif : Requalifier les entrées et sortie de bourg

Fiche-action n°E.2 : Mettre en valeur l'entrée de ville chemin de Compostelle (n°4.E Tence)

Description de l'action	<p>L'arrivée actuelle du chemin de Compostelle dans la ville est marquée par une passerelle formant un seuil au-dessus du ruisseau des Mazeaux, mais l'état de la parcelle, la présence d'un transformateur obstruant la vue comme la structure paysagère en place n'invitent pas à emprunter ce passage. La valorisation de cette entrée de ville pourrait se faire en soignant la qualité des surfaces et en offrant une végétation de qualité, pour générer un espace de promenade agréable pour tous et donc d'améliorer la qualité de vie des habitants en plus des randonneurs de passage. L'installation de signalétique permettrait aussi d'informer facilement les promeneurs des services à leur disposition durant leur traversée de la ville. Afin de débiter ces aménagement la commune a candidaté à un AMI afin de réaliser la réfection de la voirie et de ses abords.</p>
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Travaux de réfection de la voirie et des abords : 40 000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ Réfection de la voirie et des abords : 2023
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION E : AMENAGER L'ESPACE PUBLIC EN FAVEUR DE L'AMELIORATION  
DU CADRE DE VIE

**Chambon-sur-  
Lignon**

Objectif : Requalifier les entrées et sortie de bourg

Fiche-action n°E.3 : Aménager et mettre en valeur les entrées de ville du Chambon (n°10.1 Chambon)

Description de l'action	<p>La commune du Chambon souhaite réinvestir et mettre en valeur ses 4 entrées de ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Route de Devesset au Nord-Est (D157)</li> <li>- Route de St-Agrève au Sud-Est (D103)</li> <li>- Route du Mazet au Sud-Ouest (D151)</li> <li>- Route de Tence au Nord-Ouest (D103)</li> </ul> <p>Ingé 43 a réalisé une étude de maîtrise d'œuvre relative à la mise en valeur et à la sécurisation des entrées de ville route de St-Agrève et route de Devesset. Les entrées de villes par la route de Tence et par la route du Mazet devront également faire l'objet du même type d'étude.</p>
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Entrées de ville routes de Devesset et de St-Agrève : MOE : Devis Ingé 43
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION E : AMENAGER L'ESPACE PUBLIC EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

**Chambon-sur-Lignon**

*Objectif : Requalifier les entrées et sortie de bourg*

**Fiche-action n°E.4 : Requalifier la sortie côté de Molle (n°11.1 Chambon)**

Description de l'action	Une étude de maîtrise d'œuvre a été réalisée par le cabinet AB2R afin de penser l'aménagement de la sortie côte/chemin de Molle. L'opération vise à réaménager cet espace afin de retrouver une cohérence entre le parking de la gare, le chemin de Molle, la route de St-Agrève et la rue des Costilles.
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	Ingé 43
Dépenses prévisionnel/définitif	MOE : 12 905 € HT Travaux : 145 000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION E : AMENAGER L'ESPACE PUBLIC EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

Tence

*Objectif : Renforcer l'attractivité des espaces publics*

**Fiche-action n°E.5 : Revaloriser les Charreyrons du centre (n°5.A Tence)**

Description de l'action	<p>Les Charreyrons du centre bourg de Tence sont des espaces publics de qualité à forte valeur patrimoniale, mais qui peuvent se retrouver dévalorisés par des conflits dans leurs usages. La revalorisation de ces espaces doit être effectuée en unifiant et clarifiant les matériaux, le mobilier urbain ainsi que la signalétique.</p> <p>Un travail sur l'intégration d'éléments végétaux et la piétonnisation de certaines rues permettrait également d'augmenter la qualité de l'espace urbain pour les résidents et les passants du centre ville.</p>
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Etude de MOE : 28 470 € HT</p> <p>Travaux : 189 000 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION E : AMENAGER L'ESPACE PUBLIC EN FAVEUR DE L'AMELIORATION  
DU CADRE DE VIE

Tence

Objectif : Renforcer l'attractivité des espaces publics

Fiche-action n°E.6 : Revaloriser la Place de la Mairie (n°5.B Tence)

Description de l'action	La place de l'Hôtel de Ville représente actuellement un espace public fragmenté, avec la majorité de l'espace dédié au trafic des voitures et des poids lourds, résultant en des petites surfaces résiduelles disponibles pour les commerces et les piétons. Avec le projet de contournement et de changement du sens de circulation, la réduction du passage de véhicules permettra de ménager une place plus importante aux terrasses de café et à la déambulation. Il est également nécessaire de questionner la pertinence de l'installation artistique devant la mairie, qui occupe beaucoup d'espace qui pourrait être utilisé à meilleur escient. Enfin, l'organisation du végétal et du traitement des surfaces doit permettre d'améliorer la qualité de cette place dont l'emplacement et la valeur symbolique en font un marqueur fort de l'identité de la ville.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude de MOE : 66 000 € HT Travaux : 440 000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION E : AMENAGER L'ESPACE PUBLIC EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

Tence

**Objectif : Renforcer l'attractivité des espaces publics**

**Fiche-action n°E.7 : Revaloriser la Place St-Martin (n°5.C Tence)**

Description de l'action	<p>La place St-Martin est actuellement identifiée comme parking plutôt que place publique, à l'exception des jours de marché où une dynamique de centre bourg est retrouvée. La mono-fonctionnalité de cet espace public destiné aux voitures prive les piétons de son usage et ne fait pas honneur au bâti qui la définit, en particulier l'église St-Martin qui ne peut pas profiter de son contexte urbain, ou du groupe scolaire dont il faut gérer les flux sur la voirie. La revalorisation consiste à rendre la place hospitalière à sa fréquentation par le piéton en réduisant le nombre de stationnement et en créant des surfaces perméables et végétalisées, agrémentées de mobilier urbain. Il s'agit de faire cohabiter les différents usages possibles de la place, en offrant des frontages pour les maisons de ville adjacentes et le groupe scolaire tout en permettant de maintenir l'activité du marché sur la place.</p>
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	MOE : 42 120 € HT Travaux : 280 800 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION E : AMENAGER L'ESPACE PUBLIC EN FAVEUR DE L'AMELIORATION  
DU CADRE DE VIE

Tence

Objectif : Renforcer l'attractivité des espaces publics

Fiche-action n°E.8 : Revaloriser la Place Cuq (n°5.D Tence)

Description de l'action	La Place Cuq profite d'un emplacement sur la Grande Rue et proche du Chatiague qui lui offre une forte visibilité et un potentiel d'activité important. Cependant, sa constitution actuelle ne génère pas d'activité notable apportant un dynamisme au quartier. La revalorisation de la place passerait par l'apport d'un programme sur la place, tel que la construction d'une halle abritant un marché de producteurs locaux, un restaurant éphémère avec terrasse ou une place paysagée comprenant des places de stationnement et des éléments de végétation. La création d'un escalier urbain entre le Chatiague et la place à partir de la parcelle en friche permettrait de faciliter les mobilités douces dans le centre bourg, et de faciliter le potentiel accès aux halles les jours de marché.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Parcelles publiques : MOE : 10 725 € HT Travaux : 71 500 € HT Parcelles privées : MOE : 4 252 € HT Travaux : 28 350 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION E : AMENAGER L'ESPACE PUBLIC EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

Tence

*Objectif : Renforcer l'attractivité des espaces publics*

**Fiche-action n°E.9 : Revaloriser la Grande Rue (n°5.E Tence)**

Description de l'action	La Grande Rue est aujourd'hui un axe essentiel car elle relie les entrées de ville de la route d'Yssingeaux et de St-Étienne à la place de l'Hôtel de Ville et au reste de Tence. La grande fréquentation de la rue la rend dangereuse pour les piétons et crée des nuisances sonores et visuelles pour les habitants, qui ont entraînés un délabrement de la rue. La revalorisation de la grande rue commence avec le changement de sens de circulation afin d'apaiser la circulation qui sera désormais dans le sens sortant. La rue doit être réaménagée pour rééquilibrer la part d'espace pour la voiture et le piéton en créant un espace partagé, dans lequel la voiture traverse le chemin du piéton. Il serait également important de réintroduire de la végétation par le traitement des frontages. L'objectif est à la fois de faciliter les cheminements des piétons mais surtout d'améliorer le cadre de vie et l'espace urbain de ce secteur aujourd'hui délabré.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Séquence 1 : MOE : 13 860 € HT (15%) Travaux 92 400 € HT Séquence 2 : MOE : 13 200 € HT (15%) Travaux : 88 000 € HT Séquence 3 : MOE : 12 600 € HT (15%) Travaux : 84 000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION E : AMENAGER L'ESPACE PUBLIC EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Tence

Objectif : Renforcer l'attractivité des espaces publics

Fiche-action n°E.10 : Valoriser les immeubles et façades dégradés par le déploiement d'une charte des enseignes et des façades (n°6 Tence)

Description de l'action	L'amélioration visuelle des façades du centre-bourg permettra de renforcer son l'attractivité en lui offrant un visage plus lumineux et plus harmonieux en cohérence avec le caractère de l'architecture locale, améliorer l'habitat et le cadre de vie. Cette opération se traduira par la mise en oeuvre d'une charte des enseignes et des façades.
Statut	A venir
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ 2023-2024
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION E : AMENAGER L'ESPACE PUBLIC EN FAVEUR DE L'AMELIORATION  
DU CADRE DE VIE

**Chambon-sur-  
Lignon**

Objectif : Renforcer l'attractivité des espaces publics

Fiche-action n°E.11 : Développer un espace de vie autour de la Place de la Fontaine (n°2.1 Chambon)

Description de l'action	A définir
Statut	A venir
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■ 2026 et au-delà
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION E : AMENAGER L'ESPACE PUBLIC EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

**Chambon-sur-Lignon**

*Objectif : Renforcer l'attractivité des espaces publics*

**Fiche-action n°E.12 : Réorganiser le parvis de la mairie (n°2.2 Chambon)**

Description de l'action	La commune souhaite déplacer son monument aux morts afin de le valoriser et de sécuriser la circulation, notamment lors de cérémonies officielles. Il sera implanté sur le parvis de la mairie, devant les plaques du souvenir. Ce projet est intégré à l'opération globale de rénovation et réaménagement de la mairie.
Statut	En cours
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	A définir
Calendrier	■ Etude de MOE : 2023-2024
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION E : AMENAGER L'ESPACE PUBLIC EN FAVEUR DE L'AMELIORATION  
DU CADRE DE VIE

Chambon-sur-  
Lignon

Objectif : Renforcer l'attractivité des espaces publics

Fiche-action n°E.13 : Requalifier la placette route du Mazet (n°2.5 Chambon)

Description de l'action	<p>Un magasin de vélo est en cours d'installation au sein du bâtiment sis sur la parcelle AE603, 5 route du Mazet. Des aménagements sont prévus afin de créer des vitrines. Le commerçant souhaiterait pouvoir placer les vélos devant son commerce, sur la placette sise parcelle 224 appartenant à la copropriété des immeubles autour. Cette placette est entretenue par la commune, dans le prolongement de la ruelle située entre les parcelles 735 et 224 (possédées par la commune).</p> <p>La commune souhaiterait acquérir la parcelle 224 et en céder une bande au commerçant afin qu'il puisse l'aménager et y entreposer ses vélos.</p> <p>En parallèle, la commune porterait un projet d'aménagement de l'espace comprenant les parcelles 224 et 735 ainsi que la ruelle située entre. Ce projet permettrait d'améliorer le stationnement et dévaloriser la ruelle piétonne reliant le haut et le bas du bourg.</p> <p>Il s'agirait ainsi de mettre en cohérence l'identité des espaces publics de la commune avec les espaces publics tels que le 4 route de Tence. Une étude de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère est à prévoir dans ce but.</p>
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	A définir
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Recrutement d'une MOE</li> <li>■ Lancement des travaux</li> </ul>
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION E : AMENAGER L'ESPACE PUBLIC EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

Tence

*Objectif : Préserver les espaces de nature en ville*

**Fiche-action n°E.14 : Créer des jardins partagés sur Tence**

Description de l'action	La commune de Tence souhaite répondre au besoin formulé par plusieurs habitants quant à la création de jardin partagé. Des initiatives individuelles et collectives commencent à voir le jour. Dans ce cadre, la commune se tient prête à accompagner le développement et la mise en oeuvre de ce type de démarche.
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ 2023-2024
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION E : AMENAGER L'ESPACE PUBLIC EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

Tence

*Objectif : Préserver les espaces de nature en ville*

**Fiche-action n°E.15 : Végétaliser la cour de l'école primaire de Tence**

Description de l'action	En cours de définition
Statut	En projet
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Travaux de végétalisation :
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ 2023-2024
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION E : AMENAGER L'ESPACE PUBLIC EN FAVEUR DE L'AMELIORATION  
DU CADRE DE VIE

Chambon-sur-  
Lignon

Objectif : Préserver les espaces de nature en ville

Fiche-action n°E.16 : Créer des jardins partagés (n°4.1 Chambon)

Description de l'action	<p>Ce projet sera précisé dans les mois/années à venir. Actuellement, la commune va accompagner le CADA dans le développement de son propre jardin partagé. Une étude de faisabilité et d'opportunité serait à prévoir afin d'identifier les contours d'un projet d'implantation de jardins partagés communaux. Un groupe d'étudiants pourrait être invité à travailler sur la thématique.</p>
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION E : AMENAGER L'ESPACE PUBLIC EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

**Chambon-sur-Lignon**

*Objectif : Préserver les espaces de nature en ville*

**Fiche-action n°E.17 : Végétaliser la Place des Balayes (n°5.1 Chambon)**

Description de l'action	A définir
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Chambon-sur-Lignon
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■ 2025-2026
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION F : SOUTENIR LA COHESION ET L'INCLUSION SOCIALES**

**Objectif : Accompagner les habitants du territoire au quotidien et dans toutes les étapes de la vie**

**CCHL**

**Fiche-action n°F.1 : Encourager le déploiement d'une communauté territoriale des professionnels de santé**

Description de l'action	Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser, à leur initiative, autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes. L'objectif de ce dispositif est d'assurer la cohérence de l'offre en services de santé sur un territoire. L'action vise à appuyer le déploiement d'un tel dispositif en organisant des temps d'échanges avec les professionnels de santé.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION F : SOUTENIR LA COHESION ET L'INCLUSION SOCIALES**

**Tence & Chambon**

*Objectif : Accompagner les habitants du territoire au quotidien et dans toutes les étapes de la vie*

**Fiche-action n°F.2 : Faire connaître et développer l'offre des Maisons France Services**

Description de l'action	Deux Maisons France Services sont implantées sur le Haut-Lignon, à Tence et sur le Chambon-sur-Lignon. Il s'agit d'accompagner ces structures dans leur développement afin de garantir un accès des habitants au droit et au numérique.
Statut	En cours
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Communes
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ En cours
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION F : SOUTENIR LA COHESION ET L'INCLUSION SOCIALES

Objectif : Accompagner les habitants du territoire au quotidien et dans toutes les étapes de la vie

CCHL

Fiche-action n°F.3 : Créer un Espace de Vie Sociale (ESV) itinérant pour l'orientation, l'accompagnement et l'écoute des jeunes

Description de l'action	L'espace de vie sociale (ESV) est une structure de proximité qui touche tous les publics, notamment, les familles, les enfants et les jeunes. Il développe prioritairement des actions collectives visant : le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage ; la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers. La CCHL souhaite contribuer à l'émergence d'un tel lieu. Il serait situé au Chambon-sur-Lignon et des permanences seraient effectuées sur les autres communes.
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	Missions locales CAF
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ Création de l'ESV : 2024
Lien avec d'autres programmes	CTG
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION F : SOUTENIR LA COHESION ET L'INCLUSION SOCIALES

CCHL

Objectif : Accompagner les habitants du territoire au quotidien et dans toutes les étapes de la vie

Fiche-action n°F.4 : Créer un LAEP itinérant

Description de l'action	<p>Le lieu d'accueil parent enfant (LAEP) est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent.</p> <p>Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu. La CTG prévoit la création d'un LAEP sur le Haut-Lignon. Afin de toucher le plus de personnes possibles, notamment celles qui ne se rendraient pas spontanément sur un site fixe, ce dispositif sera itinérant.</p>
Statut	A venir
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	CAF
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 40 % CAF pour rénovation de locaux</li> <li>■ 80 % CAF pour l'aide au démarrage</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lancement du LAEP : fin 2023</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	CTG
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>

**ORIENTATION F : SOUTENIR LA COHESION ET L'INCLUSION SOCIALES**

**Objectif : Accompagner les habitants du territoire au quotidien et dans toutes les étapes de la vie**

**CCHL**

**Fiche-action n°F.5 : Créer une bourse au permis de conduire intercommunale**

Description de l'action	La bourse au permis de conduire est un moyen de financer la formation d'une personne au permis de conduire, sur la base d'une solidarité réciproque. D'une part la CCHL octroierait un soutien financier aux personnes souhaitant passer le permis de conduire. D'autre part, le bénéficiaire s'engage à apporter une contribution définie en amont par la collectivité. Les modalités d'octroi et de financement de ce dispositif sont à définir.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	Missions locales Auto-écoles
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION F : SOUTENIR LA COHESION ET L'INCLUSION SOCIALES

CCHL

Objectif : Accompagner les habitants du territoire au quotidien et dans toutes les étapes de la vie

Fiche-action n°F.6 : Créer un dispositif de BAFA solidaire

Description de l'action	La CCHL souhaite réfléchir au déploiement d'un dispositif de BAFA solidaire afin d'accompagner financièrement les jeunes dans l'obtention de cette formation.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION F : SOUTENIR LA COHESION ET L'INCLUSION SOCIALES

CCHL

Objectif : Rendre la culture accessible à tous sur l'ensemble du territoire

Fiche-action n°F.7 : Développer et valoriser l'offre du Pays lecture dans une perspective d'équité d'accès au service

Description de l'action	La CCHL souhaite largement développer l'accès à la culture sur son territoire. Dans cette perspective de nombreuses opérations de valorisation ou de réhabilitation sont d'ores et déjà envisagées. L'objectif poursuivi en la matière porte sur l'égalité d'accès des habitants à la culture. Ainsi la CCHL a déjà accompagné en 2022 la mise en accessibilité de la médiathèque du Chambon-sur-Lignon (20 000 €). En 2023, sont prévus la création un pôle culturel à Saint-Jeures et la valorisation de la médiathèque du Mazet-Saint-Voy.
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	DRAC
Dépenses prévisionnel/définitif	Création du pôle culturel de Saint-Jeures : 480 000 € HT Valorisation de la médiathèque du Mazet : 2000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pôle culturel de Saint-Jeures :</li> <li>■ MOE : printemps 2023</li> <li>■ Travaux : 2023-2024</li> <li>■ Valorisation de la médiathèque du Mazet :</li> <li>■ Travaux : 2023</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Identifiée comme un enjeu en matière de développement local, la culture constitue un des éléments essentiels de la construction et de la valorisation d'un projet de redynamisation territoriale. Ainsi, en ce qu'elle renforce la cohésion sociale et promeut
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nb de médiathèques sur le Haut-Lignon</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nb total de visiteurs par an dans les médiathèques</li> <li>■ Nb moyen de visiteurs par an par médiathèque</li> </ul>

ORIENTATION F : SOUTENIR LA COHESION ET L'INCLUSION SOCIALES

CCHL

Objectif : Rendre la culture accessible à tous sur l'ensemble du territoire

Fiche-action n°F.8 : Mettre en accessibilité et moderniser la médiathèque de Tence

Description de l'action	Conformément à la loi Notre, tous les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles. Si la médiathèque a été équipée d'un monte-charge en 2005 permettant le changement de niveau exclusivement pour les personnes en fauteuil roulant, l'équipement ne correspond pas à l'usage des nombreuses personnes ayant des difficultés de mobilité. Le plan de réorganisation de la médiathèque prévoit en conséquence l'installation d'un élévateur dont l'usage est facile et non discriminant. En parallèle, afin de continuer à proposer aux habitants un lieu propre, clair et attrayant une rénovation des sols et peintures de l'équipement sera effectuée. La pratique Snoezelen est une pratique de simulation multisensorielle contrôlée, visant à éveiller ou entretenir la sensorialité de la personne stimulée dans une ambiance sécurisante. Enfin, dans le cadre du festival Fauteuil Rouge 2022, pour les tout-petits, l'expérimentation d'une tente sensorielle (balles, aquarium, boîte à musique, cubes et formes lumineuses...) avait été menée. Les nombreux retours positifs des professionnelles de la petite enfance (RAM, crèche, assistantes familiales) et du tout public enjoignent le territoire à pérenniser ce dispositif en créant un espace Snoezelen pérenne à la ludothèque de Tence. Cet espace au service de l'expérimentation sensorielle, est également très pertinent pour les ados qui fréquentent assidument les lieux.
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	DDT CCHL
Dépenses prévisionnel/définitif	Mise en accessibilité : 30 000 € Création de l'espace Snoezelen : 5 000 € Réfection des sols et peintures : 150 000 €
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ DETR : 40 % ■ Tence : 60 %
Calendrier	■ Approbation de la demande de DETR : printemps 2023 ■ Début des travaux : fin 2023
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Identifiée comme un enjeu en matière de développement local, la culture constitue un des éléments essentiels de la construction et de la valorisation d'un projet de redynamisation territoriale.
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ Approbation de la demande de DETR ■ Démarrage des travaux ■
Indicateurs de résultat	■ Mise en accessibilité du site ■ Création d'un espace Snoezelen ■ Nb de personnes accueillies au sein de l'espace Snoezelen ■ Communication effectuée au sujet de l'opération

ORIENTATION F : SOUTENIR LA COHESION ET L'INCLUSION SOCIALES

CCHL

Objectif : *Rendre la culture accessible à tous sur l'ensemble du territoire*

Fiche-action n°F.9 : Proposer annuellement un parcours-photo valorisant les ressources et richesses du territoire

Description de l'action	La Communauté de communes du Haut-Lignon affirme une triple intention : Organiser un événement culturel majeur qui assure un lien fort entre toutes les communes de notre territoire, ce qui n'a encore jamais été fait ; Mettre à portée de nos habitants, une œuvre photographique de premier plan ; Démontrer que la tradition culturelle qui irrigue notre territoire est bien vivante. Il s'agit de proposer un itinéraire reliant six expositions dans les 6 villages du Haut-Lignon, autour d'un thème commun.
Statut	A venir
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Création et déploiement du parcours-photos : 17 000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ CCHL : 100 %
Calendrier	■ 2023-2026
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Identifiée comme un enjeu en matière de développement local, la culture constitue un des éléments essentiels de la construction et de la valorisation d'un projet de redynamisation territoriale. Ainsi, en ce qu'elle renforce la cohésion sociale et promeut
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ Lancement annuel de la démarche
Indicateurs de résultat	■ Nb de photos exposées par an ■ Nb de communications réalisées autour de l'action

ORIENTATION F : SOUTENIR LA COHESION ET L'INCLUSION SOCIALES

CCHL

Objectif : Rendre la culture accessible à tous sur l'ensemble du territoire

Fiche-action n°F.10 : Organiser un atelier de création de théâtre d'objet en lien avec la sensibilisation au handicap – CTEAC

Description de l'action	L'action vise à faire découvrir la discipline "théâtre d'objets" et la symbolique des objets, les diverses possibilités (objets marionnettiques, objets accessoires...). Il s'agit également de proposer un espace de médiation artistique mais aussi de médiation éducative et réflexive. Cela se concrétisera par de l'improvisation via la mise en situation de jeux (travailler une histoire à mettre en scène, mini scénarios, choix de personnages...) par petits groupes de 3/4 enfants. L'action s'adresse aux enfants de 5 classes de niveau CM (14h/classe) + 1 classe d'élèves de SEPGA (10h de création vidéo) pour un total de 114 élèves. L'animation sera réalisée par le collectif Kons'l'diz (Delphine Thouilleux et Frédéric Laval).
Statut	A venir
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	DRAC Région AuRA Département 43
Dépenses prévisionnel/définitif	Animation : 8 000 €
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ DRAC : 55 %</li> <li>■ CCHL : 20 %</li> <li>■ Région AuRA : 12,5 %</li> <li>■ Département 43 : 12,5 %</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 2023</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	CTEAC
Conséquence sur la fonction de centralité	Identifiée comme un enjeu en matière de développement local, la culture constitue un des éléments essentiels de la construction et de la valorisation d'un projet de redynamisation territoriale.
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nb d'établissements scolaires participants</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nb d'élèves participants</li> <li>■ Nb de communications réalisées autour de l'action</li> </ul>

ORIENTATION F : SOUTENIR LA COHESION ET L'INCLUSION SOCIALES

CCHL

Objectif : Rendre la culture accessible à tous sur l'ensemble du territoire

Fiche-action n°F.11 : Valoriser la lecture publique et informer à l'éveil à la sexualité

Description de l'action	Il s'agit d'accompagner les premières fois de l'adolescence à travers un spectacle proposé par la Compagnie 3637. Un livre sera également offert aux collégiens avec de les inviter à la lecture. Sont ciblés 140 élèves du niveau 3e du territoire du Haut-Lignon.
Statut	A venir
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	DRAC Région AuRA Département 43
Dépenses prévisionnel/définitif	Spectacle et achat de livres : 3 500 €
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ DRAC : 55 %</li> <li>■ CCHL : 20 %</li> <li>■ Région AuRA : 12,5 %</li> <li>■ Département 43 : 12,5 %</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 2023</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	CTEAC
Conséquence sur la fonction de centralité	Identifiée comme un enjeu en matière de développement local, la culture constitue un des éléments essentiels de la construction et de la valorisation d'un projet de redynamisation territoriale.
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nb d'établissements scolaires participants</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nb d'élèves participants</li> <li>■ Nb de livres distribués</li> <li>■ Nb de communication réalisées autour de l'action</li> </ul>

ORIENTATION F : SOUTENIR LA COHESION ET L'INCLUSION SOCIALES

CCHL

Objectif : Rendre la culture accessible à tous sur l'ensemble du territoire

Fiche-action n°F.12 : Organiser une résidence de création d'un opéra-chorale en collaboration avec l'école intercommunale de musique

Description de l'action	En partenariat avec l'école de musique intercommunale du Haut-Lignon seront proposés des ateliers de médiation et de sensibilisation pour 114 élèves et 30 choristes amateurs. En amont de sa résidence de création, l'équipe artistique proposer 3 types d'ateliers (chorale enfants, chorales adultes et instrumentistes). Les ateliers seront dirigés par Gualtiero Dazzi, compositeur d'Exodes - voir l'autre versant du matin, en présence de Thibaut Martin, responsable du groupe de recherche qui réalise, au sein du Chœur d'Homme de la Villette, tous les travaux d'analyse acoustique des lieux de représentations pratiqués par cette formation. Les ateliers auront lieu à Tence, à la maison du Chatiague.
Statut	A venir
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	DRAC Région AuRA Département 43
Dépenses prévisionnel/définitif	Participation aux frais de résidence : 5 000 €
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ DRAC : 55 %</li> <li>■ CCHL : 20 %</li> <li>■ Région AuRA : 12,5 %</li> <li>■ Département 43 : 12,5 %</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Ateliers : janvier et mai 2023</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	CTEAC
Conséquence sur la fonction de centralité	Identifiée comme un enjeu en matière de développement local, la culture constitue un des éléments essentiels de la construction et de la valorisation d'un projet de redynamisation territoriale.
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nb d'ateliers proposés</li> <li>■</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nb d'enfants participants</li> <li>■ Nb d'adultes participants</li> <li>■ Nb de communications réalisées autour de l'action</li> </ul>

**ORIENTATION F : SOUTENIR LA COHESION ET L'INCLUSION SOCIALES**

**CCHL**

**Objectif : Rendre la culture accessible à tous sur l'ensemble du territoire**

**Fiche-action n°F.13 : Organiser annuellement le Festival de Musique en Vivarais Lignon**

Description de l'action	En cours de définition
Statut	A venir
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	Région AuRA Département 43 Département 07
Dépenses prévisionnel/définitif	44 000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ Annuellement
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Identifiée comme un enjeu en matière de développement local, la culture constitue un des éléments essentiels de la construction et de la valorisation d'un projet de redynamisation territoriale.
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ Nb d'animations prévues par an
Indicateurs de résultat	■ Nb de billets vendus par an

ORIENTATION G : SOUTENIR LA COHESION ET L'INCLUSION SOCIALES

CCHL

Objectif : Rendre la culture accessible à tous sur l'ensemble du territoire

Fiche-action n°F.14 : Pérenniser l'école de musique intercommunale et assurer son développement

Description de l'action	La CCHL souhaite
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	Département 43
Dépenses prévisionnel/définitif	137 000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ Département 43 et 07 : 33 300 €
Calendrier	■ Au fil de l'eau
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Identifiée comme un enjeu en matière de développement local, la culture constitue un des éléments essentiels de la construction et de la valorisation d'un projet de redynamisation territoriale.
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ Nb de professeurs par an
Indicateurs de résultat	■ Nb d'inscrits par an

ORIENTATION G : AMORCER UNE TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Objectif : Définir une stratégie locale d'adaptation aux changements climatiques

CCHL

Fiche-action n°G.1 : Elaborer et suivre l'avancement du Plan climat-air-énergie-territorial

Description de l'action	<p>Le PETR de la Jeune Loire et ses 5 communautés de communes membres se sont engagés dans l'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial. Ce document de planification constitue une réponse globale aux enjeux globaux du changement climatique. Le PCAET a pour enjeu d'anticiper la fracture énergétique et d'enclencher un changement de modèle économique et sociétal permettant globalement de préserver les ressources.</p> <p>Il a aussi pour objectif d'anticiper les effets des changements climatiques et de s'en prémunir. Son plan d'actions cible un grand nombre de domaines : mobilité, habitat, déchets, urbanisme, activités agricoles et activités industrielles...</p> <p>Sont visés : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables.</p>
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	PETR ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Prestations d'étude PACET : 63 078,60 € HT</p> <p>Prestation d'étude TEPOS : 32 721,40 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ ADEME : 19 632,50 €</li> <li>■ LEADER : 16 000 €</li> <li>■ PETR : 6 544,28 €</li> <li>■ CCLS, CCPM, CCMVR et CCDS : 48 529,01 €</li> <li>■ CCHL : 5 094,21 €</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réalisation du diagnostic : 2021</li> <li>■ Elaboration de la stratégie et du plan d'actions : 2022-2023</li> <li>■ Arrêt du PCAET : A définir</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	CRTE
Conséquence sur la fonction de centralité	Le PCAET constitue un document de planification visant à accroître la résilience du territoire face aux changements climatiques. Un territoire plus résilient est en mesure de conserver ses activités et de les adapter, ceci contribuant à sa fonction de centralité.
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nb d'ateliers menés dans le cadre de l'élaboration du document</li> <li>■ Elaboration du diagnostic</li> <li>■ Elaboration de la stratégie</li> <li>■ Définition du plan d'actions</li> <li>■</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Délibération arrêtant le PCAET</li> <li>■ Elaboration du bilan mi-parcours</li> <li>■ Elaboration du bilan final</li> </ul>

ORIENTATION G : AMORCER UNE TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

CCHL

Objectif : Préserver et gérer durablement les ressources naturelles du territoire

Fiche-action n°G.2 : Etudier les scénarios de prise de compétence eau potable, assainissement et eaux pluviales

Description de l'action	En 2026, les compétences eau potable et assainissement seront exercées par les EPCI. Afin d'anticiper les enjeux et coûts induit par cette prise de compétence, la CCHL souhaite connaître les différents scénarii de gestion qui s'offrent à elle. Il s'agira de mener une étude préalable à la prise de compétence eau potable et assainissement. Elle comprendra également un volet relatif à la compétence gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU).
Statut	En cours
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	AELB Département 43
Dépenses prévisionnel/définitif	Prestation d'Ingé43 pour aide à la rédaction du CCTP : Etude de prise de compétence : 60 000 €
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ AELB : ? ■ CD 43 : ?
Calendrier	■ 2023-2024
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Définir les scénarios de prise de compétence permettra d'anticiper les opérations d'investissement à mener sur les réseaux afin d'améliorer la qualité du service, notamment sur les centralités.
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ Recrutement d'un prestataire en charge de l'étude ■ Lancement de l'étude
Indicateurs de résultat	■ Rendu de l'étude ■ Choix d'un scénario de prise de compétence par les élus

ORIENTATION G : AMORCER UNE TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

CCHL

Objectif : Préserver et gérer durablement les ressources naturelles du territoire

Fiche-action n°G.3 : Etudier l'opportunité de prélever la taxe GeMAPI

Description de l'action	La CCHL est compétente en matière de GEMAPI. L'exercice de cette compétence est déléguée à l'EPAGE Loire Lignon. Dans le but de poursuivre et de concourir au financement des actions menées dans ce cadre, la CCHL s'interroge sur la pertinence de lever la taxe GEMAPI. Une étude d'opportunité sera menée sur cette question.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	AELB
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	Les opérations de GEMAPI permettent notamment de préserver et d'améliorer les services écosystémiques rendus par l'environnement. A ce titre, l'opportunité de lever la taxe GEMAPI pourrait permettre d'accroître les opérations de ce types, lesquelles bénéficient directement à la résilience du territoire et donc à son attractivité.
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Recrutement d'un prestataire en charge de l'étude</li> <li>■ Lancement de l'étude</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Rendu de l'étude</li> <li>■ Choix d'un scénario sur la levée ou non de la taxe GEMAPI</li> </ul>

ORIENTATION G : AMORCER UNE TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

CCHL

Objectif : Préserver et gérer durablement les ressources naturelles du territoire

Fiche-action n°G.4 : Etablir un schéma directeur intercommunal d'assainissement

Description de l'action	Dans la perspective de la prise de compétence eau et assainissement par les communautés de communes, la CCHL envisagera la réalisation d'un schéma directeur intercommunal d'assainissement.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	AELB Département 43
Dépenses prévisionnel/définitif	80 000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ CCHL : 30 % ■ AELB : 50 % ■ CD43 : 20 %
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION G : AMORCER UNE TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE**

**Objectif : Préserver et gérer durablement les ressources naturelles du territoire**

**CCHL**

**Fiche-action n°G.5 : Etablir un schéma directeur intercommunal d'alimentation en eau potable**

Description de l'action	Dans la perspective de la prise de compétence eau et assainissement par les communautés de communes, la CCHL envisagera la réalisation d'un schéma directeur intercommunal d'alimentation en eau potable.
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	AELB Département 44
Dépenses prévisionnel/définitif	80 000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ CCHL : 30 %</li> <li>■ AELB : 50 %</li> <li>■ CD43 : 20 %</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>

ORIENTATION G : AMORCER UNE TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

CCHL

Objectif : Préserver et gérer durablement les ressources naturelles du territoire

Fiche-action n°G.6 : Accompagner les propriétaires forestiers dans la gestion durable de leurs forêts

Description de l'action	En partenariat avec le CNPF, la CCHL finance un poste de technicien-conseil dédié aux propriétaires forestiers de son territoire afin de les accompagner dans la gestion durable de leurs forêts.
Statut	En cours
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	CRPF
Dépenses prévisionnel/définitif	Financement du recrutement du conseiller forestier : ?
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ CCHL :</li> <li>■ CCPM</li> <li>■ CCMLM :</li> <li>■ Région AuRA :</li> <li>■ FEADER :</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 2023 : permanence du technicien forestier tous les 1er mardi du mois</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	PCAET
Conséquence sur la fonction de centralité	Sans objet
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Recrutement d'un technicien forestier</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nb de propriétaires accompagnés par an</li> <li>■ Nb de permanences à la CCHL tenues par an</li> <li>■ Nb de visite sur site réalisées par an</li> </ul>

**ORIENTATION G : AMORCER UNE TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE**

**CCHL**

**Objectif : Préserver et gérer durablement les ressources naturelles du territoire**

**Fiche-action n°G.7 : Promouvoir la filière bois par l'organisation annuelle de la Foire forestière**

Description de l'action	Tous les deux ans, la CCHL organise la foire forestière, en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la filière. Il s'agit d'un évènement de promotion et de valorisation des métiers et usages du bois.
Statut	A venir
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	CRPF
Dépenses prévisionnel/définitif	20 000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION G : AMORCER UNE TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Objectif : Développer la production d'énergie renouvelable

CCHL &  
Communes

Fiche-action n°G.8 : Développer les réseaux de chaleur

Description de l'action	Dans le cadre du PCAET en cours d'élaboration à l'échelle du PETR de la Jeune Loire, la CCHL s'engagera à étudier le développement des réseaux de chaleur sur son territoire.
Statut	En cours
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	CCHL & Communes
Partenaires	ADEME ERE 43
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ A définir
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION G : AMORCER UNE TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE**

**CCHL & Communes**

*Objectif : Développer la production d'énergie renouvelable*

**Fiche-action n°G.9 : Développer les projets d'implantation d'installations solaires photovoltaïques en toiture dans une perspective d'autoconsommation patrimoniale**

Description de l'action	La CCHL souhaite encourager le développement de projets d'implantation de parcs solaires photovoltaïques sur les toitures de bâtiments publics. Dans cette perspective, un groupement de commande serait monté entre la CCHL et ses communes membres afin d'étudier la faisabilité et le potentiel de production d'énergie des toitures de bâtiments publics. En fonction de résultats de l'étude, des opérations d'autoconsommation patrimoniale pourraient être montées sur les communes.
Statut	En projet
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	CCHL & Communes
Partenaires	ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude de faisabilité et d'opportunité : 39 000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Etude de faisabilité et d'opportunité :</li> <li>■ A définir</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 2023-2024</li> </ul>
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>

**ORIENTATION G : AMORCER UNE TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE**

Tence

**Objectif : Développer la production d'énergie renouvelable**

**Fiche-action n°G.10 : Implanter des centrales solaires photovoltaïques sur les bâtiments communaux**

Description de l'action	Afin de réduire le coût de ses consommations énergétiques tout en amorçant sa transition écologique, la commune de Tence souhaite étudier la faisabilité et l'opportunité d'implanter des centrales solaires en toitures de bâtiments publics.
Statut	A venir
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude de faisabilité et d'opportunité : ?
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION H : AMORCER UNE TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE**

**Tence**

**Objectif : Développer la production d'énergie renouvelable**

**Fiche-action n°G.11 : Renforcer le déploiement des réseaux de chaleur sur la commune**

Description de l'action	Afin de réduire le coût de ses consommations énergétiques tout en amorçant sa transition écologique, la commune de Tence souhaite étudier l'opportunité de déployer d'autres réseaux de chaleur. Il s'agira notamment d'alimenter les bâtiments publics et éventuellement les habitations des propriétaires volontaires.
Statut	En cours
Niveau de priorité	Elevé
Maître d'ouvrage	Tence
Partenaires	ERE 43 ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude de faisabilité et d'opportunité pour déployer un RC autour de la Maison de santé : 1 153 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	A définir
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION I : GARANTIR UNE REVITALISATION TRANSVERSALE ET EFFECTIVE DU TERRITOIRE**

**Chambon-sur-Lignon**

**Objectif : Anticiper les évolutions afin d'adapter le territoire et ses centres-bourgs**

**Fiche-action n°H.1 : Finaliser l'étude de revitalisation du Chambon-sur-Lignon**

<b>Description de l'action</b>	<p>La commune du Chambon-sur-Lignon dispose d'une attractivité déjà existante. Pourtant l'équilibre est fragile et commence dernièrement à périlcliter au regard du recul démographique et du contexte économique.</p> <p>L'ambition de l'équipe municipale est de réamorcer l'attractivité du territoire en s'interrogeant sur les fonctions premières auxquelles devra répondre le futur cadre de vie : se loger, s'instruire, se déplacer, se nourrir, se divertir... Dans ces perspectives la commune mène depuis fin 2021 une étude de revitalisation qui permettra de consolider les actions envisagées.</p>
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	Elevé
<b>Maître d'ouvrage</b>	Chambon-sur-Lignon
<b>Partenaires</b>	Etat BdT CCHL
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	Etude de revitalisation : 32 950 € HT
<b>Plan de financement prévisionnel/définitif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ BT : 25 % soit 8 237,5 € HT</li> <li>■ DETR : 50 % soit 16 475 € HT</li> <li>■ Commune : 25 % soit 8 237,5 € HT</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Février 2023 : rendu du Plan guide</li> <li>■ Mi-2023 : rendu de l'étude de faisabilité sur l'îlot test</li> </ul>
<b>Lien avec d'autres programmes</b>	
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	
<b>Annexes</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A définir</li> </ul>

**ORIENTATION H : GARANTIR UNE REVITALISATION TRANSVERSALE ET EFFECTIVE DU TERRITOIRE**

**CCHL**

*Objectif : Anticiper les évolutions afin d'adapter le territoire et ses centres-bourgs*

**Fiche-action n°H.2 : Adhérer au réseau AMORCE afin d'engager le territoire dans la transition écologique**

Description de l'action	En cours de définition
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Adhésion annuelle : 300 €
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ CCHL : 100 %
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Délibérations annuelles actant l'adhésion au réseau AMORCE</li> <li>■ Nb de formations suivies par le biais d'AMORCE</li> </ul>

**ORIENTATION H : GARANTIR UNE REVITALISATION TRANSVERSALE ET EFFECTIVE DU TERRITOIRE**

**CCHL & Communes**

*Objectif : Coordonner les actions de revitalisation et les valoriser*

**Fiche-action n°H.3 : Valoriser et communiquer autour des opérations de revitalisation**

Description de l'action	Afin de valoriser les opérations et projets menés dans le cadre du dispositif PVD, les communes concernées et la CCHL mèneront des actions de communication. Il pourra notamment s'agir de panneaux explicatifs placés devant les opérations réalisées, d'articles dans les bulletins municipaux ou la presse locale.
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	CCHL & Communes
Partenaires	ANCT BdT Communes
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel/définitif	■ A définir
Calendrier	■ Au fil de l'eau
Lien avec d'autres programmes	
Conséquence sur la fonction de centralité	La coordination des opérations de revitalisation permet de garantir leur bonne cohérence ainsi que leurs concrétisations. Cela passe également par leur valorisation à travers différents dispositifs. Communiquer efficacement permet de renforcer l'impact de
Annexes	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de panneaux placés devant les opérations</li> <li>■ Nb d'articles publiés</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre d'opérations valorisées</li> <li>■ Nombre de réunions publiques organisées</li> </ul>

**ORIENTATION I : PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET RESILIENT**

**CCHL**

**Objectif : Connaître et anticiper les évolutions du territoire en matière touristique**

**Fiche-action n°1.1 : Mettre en place des outils d'observation permettant de mieux connaître les clientèles**

Description de l'action	En cours de définition
Statut	
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	AMI Avenir Montagne Ingénierie AMI Région Montagne Eté-Hiver
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION I : PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET RESILIENT

CCHL

Objectif : Connaître et anticiper les évolutions du territoire en matière touristique

Fiche-action n°1.2 : Etudier le potentiel d'adaptation du tourisme aux changements climatiques

Description de l'action	En cours de définition
Statut	
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	AMI Avenir Montagne Ingénierie AMI Région Montagne Eté-Hiver
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION I : PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET RESILIENT**

**CCHL**

**Objectif : Connaître et anticiper les évolutions du territoire en matière touristique**

**Fiche-action n°1.3 : Etudier le potentiel de développement du barrage de Lavalette**

Description de l'action	En cours de définition
Statut	
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	AMI Avenir Montagne Ingénierie AMI Région Montagne Eté-Hiver
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION I : PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET RESILIENT

CCHL

Objectif : Connaître et anticiper les évolutions du territoire en matière touristique

Fiche-action n°1.4 : Accompagner les pôles neige et activités dans leur diversification et transition

Description de l'action	En cours de définition
Statut	
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	AMI Avenir Montagne Ingénierie AMI Région Montagne Eté-Hiver
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION I : PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET RESILIENT**

**CCHL**

**Objectif : Identifier le Haut-Lignon comme un territoire de tourisme durable**

**Fiche-action n°1.5 : Construire le positionnement du territoire sur ses valeurs "Haute-Terres" et le décliner sur le plan marketing**

Description de l'action	L'action vise à identifier les valeurs du territoire en vue de définir une image commune à tout le territoire de projet. Il s'agira ensuite de décliner de manière marketing ce positionnement.
Statut	
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	AMI Avenir Montagne Ingénierie AMI Région Montagne Eté-Hiver
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION I : PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET RESILIENT**

**CCHL**

**Objectif : Identifier le Haut-Lignon comme un territoire de tourisme durable**

**Fiche-action n°1.6 : Refondre le site internet de l'office de tourisme intercommunal**

Description de l'action	En cours de définition
Statut	
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	AMI Avenir Montagne Ingénierie AMI Région Montagne Eté-Hiver
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION I : PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET RESILIENT**

**CCHL**

**Objectif : Identifier le Haut-Lignon comme un territoire de tourisme durable**

**Fiche-action n°1.7 : Construire et suivre la stratégie touristique durable du territoire grâce au Passeport Vert**

Description de l'action	En cours de définition
Statut	
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	AMI Avenir Montagne Ingénierie AMI Région Montagne Eté-Hiver
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION I : PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET RESILIENT

CCHL

Objectif : Identifier le Haut-Lignon comme un territoire de tourisme durable

Fiche-action n°1.8 : Développer et promouvoir le label Famille Plus sur l'ensemble du territoire

Description de l'action	En cours de définition
Statut	
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	AMI Avenir Montagne Ingénierie AMI Région Montagne Eté-Hiver
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION I : PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET RESILIENT**

**CCHL**

**Objectif : Identifier le Haut-Lignon comme un territoire de tourisme durable**

**Fiche-action n°1.9 : Favoriser les évènementiel qui confortent l'image de la destination**

Description de l'action	En cours de définition
Statut	
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	AMI Avenir Montagne Ingénierie AMI Région Montagne Eté-Hiver
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION I : PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET RESILIENT

CCHL

Objectif : Identifier le Haut-Lignon comme un territoire de tourisme durable

Fiche-action n°1.10 : Développer les activités de pleine nature tout en préservant les sites

Description de l'action	En cours de définition
Statut	
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	AMI Avenir Montagne Ingénierie AMI Région Montagne Eté-Hiver
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION I : PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET RESILIENT**

**CCHL**

**Objectif : Identifier le Haut-Lignon comme un territoire de tourisme durable**

**Fiche-action n°1.11 : Planter et régler des zones de bivouacs**

Description de l'action	En cours de définition
Statut	
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	AMI Avenir Montagne Ingénierie AMI Région Montagne Eté-Hiver
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION I : PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET RESILIENT

CCHL

Objectif : Identifier le Haut-Lignon comme un territoire de tourisme durable

Fiche-action n°1.12 : Mettre en place des webcams sur des sites stratégiques

Description de l'action	En cours de définition
Statut	
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	AMI Avenir Montagne Ingénierie AMI Région Montagne Eté-Hiver
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION I : PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET RESILIENT**

**CCHL**

**Objectif : Identifier le Haut-Lignon comme un territoire de tourisme durable**

**Fiche-action n°I.13 : Réaliser des aménagements complémentaires sur les bords du Lignon**

Description de l'action	En cours de définition
Statut	
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	AMI Avenir Montagne Ingénierie AMI Région Montagne Eté-Hiver
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION I : PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET RESILIENT

Tence & CCHL

Objectif : Identifier le Haut-Lignon comme un territoire de tourisme durable

Fiche-action n°1.14 : Rénover et mettre en patrimoine la Chapelle des Pénitents de Tence

Description de l'action	En cours de définition
Statut	
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Tence & CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	AMI Avenir Montagne Ingénierie AMI Région Montagne Eté-Hiver
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION I : PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET RESILIENT**

**CCHL**

**Objectif : Identifier le Haut-Lignon comme un territoire de tourisme durable**

**Fiche-action n°1.15 : Aménager des belvédères originaux sur les sites clefs du Haut-Lignon**

Description de l'action	En cours de définition
Statut	
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	AMI Avenir Montagne Ingénierie AMI Région Montagne Eté-Hiver
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION I : PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET RESILIENT

CCHL

Objectif : Identifier le Haut-Lignon comme un territoire de tourisme durable

Fiche-action n°1.16 : Favoriser et promouvoir le développement de l'offre agritouristique

Description de l'action	En cours de définition
Statut	
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	AMI Avenir Montagne Ingénierie AMI Région Montagne Eté-Hiver
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

**ORIENTATION I : PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET RESILIENT**

**CCHL**

**Objectif : Identifier le Haut-Lignon comme un territoire de tourisme durable**

**Fiche-action n°1.17 : Développer la découverte des gorges du Lignon autour de la passerelles**

Description de l'action	En cours de définition
Statut	
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	AMI Avenir Montagne Ingénierie AMI Région Montagne Eté-Hiver
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION I : PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET RESILIENT

Tence & CCHL

Objectif : Identifier le Haut-Lignon comme un territoire de tourisme durable

Fiche-action n°1.18 : Valoriser l'arrivée du chemin de St Jacques de Compostelle à Tence par la réhabilitation de la passerelle du Lignon

Description de l'action	En cours de définition
Statut	
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Tence & CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	AMI Avenir Montagne Ingénierie AMI Région Montagne Été-Hiver
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

ORIENTATION I : PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET RESILIENT

CCHL

Objectif : Identifier le Haut-Lignon comme un territoire de tourisme durable

Fiche-action n°1.19 : Réaliser un schéma de desserte pour relier une sélection de sites touristiques par des mobilités alternatives à la voiture

Description de l'action	En cours de définition
Statut	
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	CCHL
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel/définitif	■
Calendrier	■
Lien avec d'autres programmes	AMI Avenir Montagne Ingénierie AMI Région Montagne Eté-Hiver
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
Indicateurs de suivi	■ A définir
Indicateurs de résultat	■ A définir

## MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LES COMMUNES DE TENCE ET DU CHAMBON-SUR-LIGNON

### ANNEXE N°3

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

N°	Action	MOA	Montant total	Part MOA	Part Etat	Part Autres	DETR	DSIL	Autre Etat
A.1	Réaliser une étude préopérationnelle OPAH et mener une OPAH-RU sur le territoire	CCHL	49 669,00 €	25,00%	75,00%	0	0	0	ANAH : 50 % - Attribué BdT : 25 % - Attribué
A.7	Créer un écolotissement (n°1.2 Chambon)	Chambon-sur-Lignon	600 000,00 €	100,00%	0,00%	0	0	0	0
B.10	Réhabiliter l'îlot 4 route de Tence (n°6.1.a Chambon)	Chambon-sur-Lignon	A définir	A définir					
B.16	Aménager des zones d'activité artisanales et industrielles	CCHL	A définir	A définir					
B.17	Favoriser et entretenir la coopération entre acteurs locaux pour faire émerger des projets communs ou nouveaux services (Club d'entreprises, EIT...)	CCHL	A définir	100 %					
C.14	Déployer le réseau d'autostop organisé Mobil'Pouce	CCHL	A définir	100 %					
C.15	Pérenniser le service communal de transport solidaire à la demande (n°12.1 Chambon)	Chambon-sur-Lignon	A définir	100 %					
D.1	Accompagner la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments publics	CCHL	A définir	A définir					
D.4	Passer l'éclairage public en LED sur Tence	Tence	A définir	A définir					
D.5	Restructurer l'îlot Faugier en faveur de la création d'un pôle de services exemplaire	Tence & CCHL	39 000 €	CCHL : 25 % Tence : 25 %	50 %				BdT : 50 %
D.6	Réhabiliter l'ancienne mairie (n°8.1 Chambon)	Chambon-sur-Lignon	504 234 €	20 %	59,09 %	20,91 %	60 000 €	152 654 €	• Fonds Vert : 108 773 € (Attribué)
D.7	Rénover la mairie et prévoir une extension (n°8.2 Chambon)	Chambon-sur-Lignon	391 995 €	20 %	60,00%	20 %	78 399 €	0	• Fonds Vert : 156 798 € (Solicité)
D.9	Restructurer l'îlot des écoles (n°8.5 Chambon)	Chambon-sur-Lignon	2,8 millions	A définir	A définir				
D.10	Passer l'éclairage public en LED (n°15.1 Chambon)	Chambon-sur-Lignon	A définir						
D.17	Reconstruire le club-house tennis (n°15.1 Chambon)	Chambon-sur-Lignon	300 000 €	A définir					

D.24	Aménager l'espace de la Plage (n°2.4 Chambon)	Chambon-sur-Lignon	340 500 €	A définir	0,00%					LEADER
D.33	Elaborer et mettre en œuvre un document de gestion des risques (n°16.1 Chambon)	Chambon-sur-Lignon	10 382,4	100 %	0 %					
E.3	Aménager et mettre en valeur les entrées de ville du Chambon (n°10.1 Chambon)	Chambon-sur-Lignon	A définir							
E.4	Requalifier la sortie côté de Molle (n°11.1 Chambon)	Chambon-sur-Lignon	A définir							
E.12	Réorganiser le parvis de la mairie (n°2.2 Chambon)	Chambon-sur-Lignon	A définir							
E.15	Végétaliser la cour de l'école primaire	Tence	77 473 €	20 %	80 %					Fonds Vert :
F.8	Mettre en accessibilité la médiathèque de Tence	A définir	190 000 €							
F.9	Proposer annuellement un parcours-photo valorisant les ressources et richesses du territoire	CCHL	8 000,00 €	20,00%	55,00%	25,00%				
F.10	Organiser un atelier de création de théâtre d'objet en lien avec la sensibilisation au handicap – CTEAC	CCHL	3 500,00 €	20,00%	55,00%	25,00%				
F.11	Valoriser la lecture publique et informer à l'éveil à la sexualité	CCHL	35 00 €	20 %	55 %	25 %				
F.12	Organiser une résidence de création d'un opéra-chorale en collaboration avec l'école intercommunale de musique	CCHL	44 000,00 €	20 %	55 %	25 %				
F.13	Organiser annuellement le Festival de Musique en Vivarais Lignon	CCHL	45 000 €							
F.14	Pérenniser l'école de musique intercommunale et assurer son développement	CCHL	137 000 €							
G.1	Elaborer et suivre l'avancement du Plan climat-air-énergie-territorial	CCHL	5 094,21 €	100 %						
G.2	Etudier les scénarios de prise de compétence eau potable et assainissement	CCHL	85 585 €	20 %	80 %			13 500 €		
G.6	Accompagner les propriétaires forestiers dans la gestion durable de leurs forêts	CCHL								

H.1	Finaliser l'étude de revitalisation du Chambon-sur-Lignon	Chambon	32 950 €	25 %	75 %		16 475 €		
-----	---	---------	----------	------	------	--	----------	--	--

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)
	0	0	151 899 €	152 654 €		

